

	<p>Dans le cadre du CLS, l'enjeu sera de réaliser une évaluation robuste du projet pour favoriser son déploiement sur d'autres quartiers.</p> <p>4. Animer un programme d'actions mêlant activités sportives et actions santé auprès de deux groupes de jeunes filles : porté et animé par l'Ecole des sports de la Ville de Metz.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'animation du groupe de 20 jeunes filles « Les courageuses » (de 12 à 16 ans) issues du quartier du Sablon, initié début 2020 : Faire découvrir des activités physiques de pleine nature Travailler la cohésion du groupe au travers d'activités sportives et d'un tournoi en partenariat avec d'autres équipes du Grand Est Transférer des compétences du sport vers une vie citoyenne et républicaine Faire réfléchir à son orientation scolaire Travailler les représentations sur le fait d'être une jeune fille en 2020 Perspective : tendre vers la mixité dans les projets mis en place sur le quartier du Sablon.</li> <li>- Initier, à la rentrée de septembre 2021, l'animation d'un groupe de jeunes filles de 12 à 16 ans sur le quartier de Bellecroix, en partenariat avec les éducateurs spécialisés de l'APSI-Émergence. Les jeunes filles bénéficieront de 2 séances sportives hebdomadaires sous forme de cycle. Les activités sont choisies en collaboration avec ces dernières en fonction des axes de travail souhaités. Des séjours seront organisés régulièrement afin d'ouvrir le spectre de leurs connaissances.</li> <li>- Co-construire avec l'Ecole des sports des actions santé complémentaires à partir des besoins repérés et demandes des jeunes filles :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions nutrition et bien-être par le Réseau de santé Metz arrondissement</li> <li>- actions de prévention des conduites à risques</li> </ul> </li> </ul> <p>Perspectives : proposer des actions santé à d'autres groupes de jeunes formalisés sur le terrain en partenariat avec les acteurs de terrain (MJC, APSIS Émergence, centres socio-culturels, etc.).</p>
<p><b>Nouvelles actions</b></p>	
	<p>3. Mettre en place un programme de soutien aux familles et à la parentalité sur le territoire messin et notamment sur les quartiers prioritaires :</p> <p>Le programme SFP est un programme de prévention qui se déroule en 14 sessions interactives de 2h hebdomadaires proposant un temps séparé pour les adolescents et les parents puis en famille. La mise en œuvre nécessite la présence de professionnels formés sur le territoire (un coordonnateur local du programme et 4 animateurs) en lien avec les différents partenaires impliqués auprès des parents et des jeunes. Ce programme est la conceptualisation d'une méthode, dotée d'un certain nombre d'outils pour susciter l'implication et l'adhésion des familles.</p>
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels

	<input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique : parents
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour chaque projet
	Financements pressentis	ARS Contrat de Ville Ville de Metz Conseil Régional MILDECA
Déterminants de santé visés	Conditions socio-économiques : Niveau d'éducation Environnement social : Empowerment de la communauté, climat social Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé	
Politiques publiques concernées	La circulaire n° 2011-216 du 2-12-2011 relative à la Politique Educative des Territoires réaffirme que la prévention des conduites à risque doit être intégrée dès l'école primaire et tout au long du cursus scolaire, dans une démarche de promotion de la santé (2011, circulaire n° 2011-216). A cet égard, la directive précise, que la prévention des conduites à risque vise à développer chez l'élève des compétences psychosociales lui permettant de faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de son environnement. Parcours éducatif de santé et Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté Programme de réussite éducative	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats :	
	Typologie des compétences psychosociales développées chez les jeunes lors des séances	
	Nombre de jeunes impliqués dans le projet déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et typologie de ces connaissances	
	Nombre de professionnels déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences à la suite du programme ou de la formation et typologie de ces connaissances	
	Méthode d'évaluation envisagée : évaluation des séances, des jeunes, des professionnels impliqués et des partenaires	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		



CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Fiche n°5</b>	<b>Promouvoir la santé des habitants à l'échelle des quartiers</b>	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Acteurs locaux volontaires (Centres socio-culturels, etc.)
	Pilotes de la fiche-action	Référentes familles des CSC
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Acteurs du quartier Acteurs associatifs spécialisés Professionnels qualifiés Représentants des habitants du quartier Ville(s) et Eurométropole de Metz CD 57 (service social polyvalent)
	Modalité de suivi	Bilan annuel (année scolaire)
Contexte et enjeux locaux	<p>Les inégalités sociales et la précarité génèrent d'importantes disparités en matière de santé globale. Aussi, l'environnement économique, social, éducatif et professionnel impactent directement l'état de santé des populations.</p> <p>Les quartiers prioritaires Politique de la Ville, nommés dans le cadre du Contrat de Ville, sont marqués par la précarisation à minima économique des familles qui résident. Ces quartiers sont majoritairement marqués par un cumul de conditions environnementales défavorables au bien-être de ces habitants.</p> <p>En outre, l'élaboration d'un programme santé à l'échelle du quartier permet d'adapter les actions en mobilisant les ressources présentes sur le quartier et facilite l'implication des habitants dans l'élaboration du programme.</p> <p>L'Observatoire Régional de la Santé Grand Est a élaboré un bulletin d'information « La santé en milieu urbain, des inégalités de santé particulièrement marquées » (octobre 2018). Celui-ci fait état d'une mortalité prématurée élevée dans la plupart des grandes villes du Grand Est (et davantage marquée dans les quartiers les plus populaires), avec un moins bon état de santé dans les villes centre et leur proche banlieue qu'en espace périurbain. L'ORS observe une prévalence du diabète traité élevée dans l'ensemble des QPV de la Région. A partir des bilans de santé réalisés dans les collèges publics, l'ORS remarque que les inégalités socio-géographiques de santé s'observent dès le plus jeune âge, avec des indicateurs de santé des élèves de 6<sup>ème</sup> des QPV nettement moins favorables que dans l'ensemble de la région, tant en ce qui concerne l'alimentation, la pratique d'une activité sportive, le surpoids et l'obésité, l'accès à une correction visuelle adaptée ou encore le brossage des dents.</p> <p>En Moselle, la prévalence standardisée de personnes diabétiques est supérieure à la valeur nationale (5,9% contre 5%). Les hommes sont plus concernés que les femmes (6,8% contre 4,7%) et 1 personne sur 5 est diabétique au-delà de 65 ans. La proportion de personnes diabétiques augmente avec la défaveur sociale : on compte 4,8% de diabétiques parmi la population des communes les plus favorisées contre 6,4% dans les communes les plus défavorisées. <i>Source : ORS, Chiffres clés 2018</i></p> <p>L'Observatoire national de la politique de la ville, dans son rapport annuel de 2019, observe, qu'au sein des quartiers prioritaires, les habitants se déclarent moins</p>	



	<p>souvent en « très bonne » ou « bonne » santé que les habitants résidents au sein des autres quartiers urbains : respectivement 54% contre 69%. Plus de la moitié de la population des QPV y est en surpoids (+10 points), en particulier les femmes (+16 points), et elle bénéficie d'une alimentation moins équilibrée. Les habitants de ces quartiers expriment plus souvent avoir une pathologie, à savoir le diabète (+7 points), l'asthme (+6 points), la dépression (+4 points) ou l'hypertension artérielle (+3 points). Un tiers des habitants des quartiers prioritaires se déclarent limités dans les activités quotidiennes à cause d'un problème de santé, dont 13% fortement limités.</p> <p>La moindre activité physique et sportive dans les quartiers prioritaires constitue un des facteurs explicatifs de la fréquence plus importante du surpoids ou de l'obésité dans les QPV. Les comportements alimentaires jouent également un rôle incontestable dans le développement du surpoids, même si le déséquilibre énergétique n'est pas le seul déterminant de l'obésité. La consommation quotidienne de fruits et légumes par les habitants des quartiers prioritaires est moindre comparativement aux autres quartiers urbains : 52% consomment au moins une portion de fruit chaque jour et 49% une portion de légumes (6 et 11 points de moins).</p> <p>Cette alimentation moins équilibrée peut être liée à des caractéristiques individuelles, mais également à l'environnement, notamment la disponibilité de certains produits alimentaires. En effet, des études montrent un lien entre le lieu de résidence, l'accessibilité à l'offre alimentaire et le risque d'obésité [Frouin, 2018]. L'offre existante dans ces quartiers en termes d'approvisionnement alimentaire (diversité, qualité, etc.) ou de restauration peut générer des modes d'alimentation plus à risque en termes de santé. Les pratiques spatiales des habitants des quartiers prioritaires peuvent compliquer l'accès aux services ou équipements situés à proximité de leur logement alors même que leur moindre mobilité dans la ville les rend plus dépendants de ce que leur quartier de résidence peut leur offrir.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'hygiène de vie et de bien-être                  Développer la participation des habitants dans l'élaboration des actions de santé publique                  Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels en matière d'hygiène de vie et de bien-être</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>1. Elaborer un programme d'actions de prévention/promotion de la santé annuel à destination des habitants du quartier                  2. Mettre en place une équipe projet « la santé à l'échelle du quartier » réunissant les porteurs de programme santé et, selon les besoins, les partenaires impliqués</p>
<p>Description</p>	<p><b>Actions existantes à renforcer</b></p> <p>Programme d'actions de prévention/promotion de la santé annuel à destination des habitants du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec des actions qui s'inscrivent dans les critères qualité des actions « CLS »</li> <li>- S'inscrire dans les objectifs du CLS 2022-2026/Contrat de ville et s'appuyer sur les actions existantes et/ou proposées dans ce cadre</li> <li>- Co-construire ce programme à partir des besoins/propositions des habitants du quartier et avec l'aide des acteurs locaux (professionnels spécialisés, autres structures présentes sur le quartier, associations, etc.)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur des habitants relais « ambassadeurs santé » : aide à la communication voir à l'élaboration des actions</li> <li>- Evaluer la mise en œuvre et les résultats du programme d'actions : appui méthodologique possible du CLS et de l'Ireps</li> </ul>	
	<p><b>Nouvelles actions</b></p>	
	<p>Equipe projet « la santé à l'échelle du quartier », réunissant les porteurs de programme santé et, selon les besoins, les partenaires impliqués, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- partager les expériences et capitaliser sur celles-ci</li> <li>- co-construire des actions communes</li> <li>- monter en compétences ensemble (sensibilisation, présentation partenaires, etc.)</li> </ul>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour chaque programme santé
	Financements pressentis	ARS Ville(s) Eurométropole de Metz (Contrat de ville) RLAM CPAM (par le biais d'AAP)
Déterminants de santé visés	Conditions socio-économiques : Niveau d'éducation Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé Environnement social : Empowerment de la communauté Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé	
Politiques publiques concernées	Projet régional de santé 2018-2028 Contrat de Ville	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats :	
	Nombre d'habitants participant aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie et typologie de ces connaissances	
	Nombre d'habitants déclarant avoir modifié leurs pratiques en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie et typologie de ces pratiques.	
	Méthode d'évaluation envisagée : ...	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	



CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Fiche n°6</b>	<b>Promouvoir la santé des seniors</b>	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Ville(s), CCAS
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission seniors (Ville) pour les objectifs opérationnels 1 et 2 Service Prévention, animation et solidarité (CCAS) pour l'objectif opérationnel 3
	Partenaires principaux de mise en œuvre	CARSAT Alsace-Moselle CPAM de Moselle ADMR du Pays Messin Conseil Départemental de Moselle Label Vie Conférence des financeurs Fédération des Seniors de Moselle Conseil des Seniors de la ville de Metz Mutualité Française Grand Est Centre social Arc-en-ciel Professionnels spécialisés et agréés pour l'animation des actions Partenaires pour le projet « quartier libre » : Médiathèque du Sablon Ecole des sports municipale Club seniors Soleil d'Automne Comité d'histoire du Sablon Association Atelier 17.91
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Les plus de 60 ans à Metz représentent 21 % de la population, soit près de 25 000 habitants. En 2025, ils seront 25 %.</p> <p>L'enjeu est de mettre en place des actions favorisant le vieillissement en bonne santé de la population pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver l'autonomie des seniors</li> <li>- Améliorer la qualité de vie des personnes âgées</li> <li>- Renforcer le lien social</li> <li>- Renforcer les connaissances et les compétences des seniors en matière d'autonomie et de santé.</li> <li>- Identifier et répondre à leurs besoins pour trouver leur « bien-être » et leur apporter des ressources concrètes et adaptées.</li> </ul> <p>Dans le cadre du CLS et du déploiement parallèle de la démarche "Metz, Ville Amie des Aînés", l'objectif est de renforcer l'accès à ces actions de prévention, tout en favorisant la coordination dans le développement de ces actions.</p> <p>Suite à la mise en œuvre du dispositif Messin.e.s Solidaire, le projet « Quartier libre » vise à tisser un véritable filet de sécurité pour une autonomisation et la création de</p>	

	<p>repères dans le but de fréquenter mieux et plus le quartier, ses habitants, ses associations et ses partenaires institutionnels.</p> <p>Les objectifs sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever les freins psychologiques (sortir, rencontrer d'autres personnes, se rendre dans un espace public fermé) résultant de l'isolement forcé depuis les confinements successifs surtout pour les plus âgés particulièrement fragilisés</li> <li>• (Re)tisser du lien social et intergénérationnel avec différents acteurs de quartier eux aussi fragilisés par la crise sanitaire</li> <li>• Remobiliser les bénévoles en répondant à leurs besoins exprimés de s'investir davantage de manière variée et plus régulière auprès du public cible</li> </ul> <p>Des bénévoles qui s'engagent durablement au-delà de la visite de convivialité ponctuelle à domicile. Créer un lien de confiance dans le temps entre le bénéficiaire et le bénévole, pouvoir être accompagné et dépasser les craintes de faire les choses seul (sortir, pousser la porte d'un lieu culturel, rencontrer les autres habitants du quartier, lier et apprendre avec les plus jeunes...) : le binôme devient moteur.</p>
Objectifs spécifiques	<p>Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'hygiène de vie et de bien-être</p> <p>Développer la participation des habitants dans l'élaboration des actions de santé publique</p>
Objectifs opérationnels	<p>1. Mettre en place des actions favorisant le vieillissement en bonne santé</p> <p>2. Favoriser la coordination dans le développement de ces actions</p> <p>3. Expérimenter le projet « quartier libre » dans le quartier du Sablon</p>
Description	<p><b>Actions existantes à renforcer</b></p> <p>1. Mettre en place des actions favorisant le vieillissement en bonne santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-construire les ateliers avec les seniors et à partir de leurs besoins : appui Conseil des seniors et consultation des seniors (démarche Ville Amie des Aînés)</li> <li>- S'appuyer sur les professionnels locaux pour l'animation des actions de prévention</li> </ul>
	<p><b>Nouvelles actions</b></p> <p>2. Favoriser la coordination dans le développement de ces actions : Création d'un outil de suivi partagé</p>
	<p>3. Expérimenter le projet « quartier libre » dans le quartier du Sablon : L'identification des bénéficiaires s'effectue par différents canaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les assistantes sociales de la DRPA (Direction des Retraités et Personnes Agées) du CCAS seront sollicitées pour le repérage des personnes suivies sur le quartier du Sablon.</li> <li>- Les bénéficiaires du dispositif Messin.e.s Solidaires, à travers les visites convivialité sur le quartier cible.</li> <li>- Le club seniors "Soleil d'Automne" pour le réinvestissement des membres éloignés pendant la crise.</li> <li>- Les acteurs associatifs et partenaires institutionnels du quartier du Sablon seront également sollicités pour un repérage.</li> <li>- Les bénévoles seront quant à eux sollicités via leur engagement dans le dispositif Messin.e.s Solidaires.</li> </ul>



	<p>Elaboration de 4 parcours en lien avec des structures, partenaires associatifs et institutionnels dans le quartier. Pré-repérage, et possibilité d'ouverture à d'autres partenaires et intervenants.</p> <p>Contenu prévisionnel :</p> <p>1. Culture et histoire (3 rencontres) Partenaires : Bibliothèque médiathèque du Sablon et Société d'Historicité du Sablon A la médiathèque et au club seniors "Soleil d'Automne Visite de quartier, conférence-débat, lectures et échanges autour d'ouvrages portant sur l'histoire de Metz...</p> <p>2. Sport-activité physique douce Partenaires : École des sports, Pétanque Sablonnaise Élaboration par les enfants fréquentant l'École des sports et leurs encadrants de séances d'activité physique douce et adaptée aux seniors à refaire chez soi et avec utilisation de petit matériel (auto-massage). Echanges intergénérationnels dans la pratique.</p> <p>3. Bien-être et estime de soi (3 rencontres) Partenaires : Atelier 17.91 Prendre soin de soi et valoriser ses compétences à travers des ateliers de beauté inclusive (cosmétique maisons) et d'upcycling textile (redonner une nouvelle vie à un vieux vêtement) dans une logique intergénérationnelle (apprendre des aînés, transmission des savoirs...)</p> <p>4. Socialisation (transversal) Partenaires : Club séniors Soleil d'Automne Découverte de la vie d'un club et de ses activités (jeux de société, échanges avec les membres, goûters, repas dansant)</p>		
Durée action	<input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale (projet « quartier libre ») <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle (objectifs 1 et 2)		
Territoire d'intervention	<input type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville		
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)		<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	Quartier libre : 12 000 € Conférence des financeurs 2021 6 000 € autofinancement CCAS de Metz	
	Financements pressentis	Objectif opérationnel 1 : Ville(s) et CCAS CARSAT Conférence des financeurs Projet « quartier libre » : Conférence des financeurs (CD 57) CCAS de Metz	
Déterminants de santé visés	Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) ; renforcement du pouvoir d'agir ; utilisation des ressources (recours à la prévention) Environnement social : empowerment, participation des habitants		
Politiques publiques concernées	Loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement		



Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions de CLS 2022-2026
	Indicateurs de résultats : Nombre de participants aux ateliers qui déclarent avoir développé des connaissances en matière d'autonomie et de bien-être et typologie des connaissances Nombre de participants aux ateliers qui déclarent vouloir modifier leurs comportements en matière d'autonomie et de bien-être et typologie des modifications envisagées
	Méthode d'évaluation envisagée : ...
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Fiche n°7</b>	<b>Programme de réduction des risques cardiovasculaires</b>	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Filieris Fédération française de cardiologie
	Pilotes de la fiche-action	Cadre administratif
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Partenariats existants : Ireps Grand Est, Siel Bleu
		Partenariats à rechercher : Hôpitaux du territoire Instances représentatives des professionnels de santé Professionnels libéraux du territoire CPTS Collectivités territoriales Structures sociales et médico-sociales
Modalité de suivi	Bilan annuel	
Contexte et enjeux locaux	<p>La Lorraine présente un taux de morbidité et mortalité par maladies cardio-vasculaire supérieur à la moyenne nationale. Certaines de ces pathologies peuvent être évitées ou retardées par l'adoption de comportements protecteurs. Ainsi, le programme expérimental « Je t'aime mon cœur » a été implanté en région Lorraine en 2009 sur 6 territoires de santé présentant les indicateurs de santé les plus défavorables en matière de risques cardio-vasculaires : Briey, Saulnois, Bassin Houiller, Sarreguemines, Sarrebourg et Longwy. Financé par l'ARS Grand Est et, en Moselle, par le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, il pourrait être déployé sur le territoire messin et ainsi répondre aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic local de santé.</p> <p>A travers ce programme, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux médecins traitants, d'évaluer facilement et rapidement le RCV global.</li> <li>- Renforcer les liens entre les professionnels médicaux et paramédicaux, les associations et l'offre hospitalière en éducation thérapeutique du patient.</li> <li>- Renforcer le pouvoir d'action des adhérents au programme Je t'aime mon cœur.</li> </ul>	
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'hygiène de vie et de bien-être	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déployer le programme régional de réduction des risques cardio-vasculaires « Je t'aime mon cœur » sur le territoire messin</li> <li>2. Mettre en place un Parcours du Cœur sur le territoire messin en partenariat avec la Fédération française de cardiologie</li> </ol>	
Description	<b>Actions existantes à déployer</b>	
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Programme régional de réduction des risques cardio-vasculaires « Je t'aime mon cœur »</li> </ol> <p>Ce programme d'éducation pour la santé vise à aider les personnes présentant des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires à trouver leurs propres solutions pour mieux gérer et diminuer ces facteurs de risque et leurs conséquences sur la santé, grâce à un accompagnement complet et gratuit par</p>	



	des professionnels spécialisés (diététiciens, enseignants en activité physique adaptée, psychologue, tabacologue : <a href="http://www.jetaimemmoncoeur.fr/">http://www.jetaimemmoncoeur.fr/</a> ) - Informer le grand public du déploiement du programme sur le territoire - Mobiliser des médecins généralistes et spécialistes du territoire autour du programme - Proposer une offre territoriale d'accompagnement pluridisciplinaire appelée « Cellules éducatives » en s'appuyant sur les dispositifs existants : mobiliser les partenaires pour constituer l'équipe, les modalités d'intervention et les locaux	
	<b>Nouvelles actions</b>	
	Parcours du Cœur sur le territoire messin en partenariat avec la Fédération française de cardiologie	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	A définir
	Financements pressentis	ARS Conseil Régional RLAM
Déterminants de santé visés	Environnement social : Empowerment Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé	
Politiques publiques concernées	Projet régional de santé 2018-2027	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre d'habitants participant aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie et typologie de ces connaissances Nombre d'habitants participant au programme déclarant avoir modifié leurs pratiques en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie et typologie de ces pratiques Nombre d'habitants participant au programme déclarant un renforcement de leur pouvoir d'agir (estime de soi, sentiment d'auto-efficacité personnelles perçue, confiance en soi)	
	Méthode d'évaluation envisagée : ...	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Fiche n°8</b>	<b>Sport Santé pour tous</b>	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	CROS Grand Est (Prescri'Mouv) Association Moselle Mouv' Centres socio-culturels Ville(s) Région Grand Est Réseau de santé Metz arrondissement
	Pilotes de la fiche-action	Chargé de mission, CROS Président, Moselle Mouv' Référentes familles des CSC Ville(s) : Chargé de mission Santé + référent au service des Sports Coordinatrice, RSMA
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Maison Sport Santé de Moselle Les clubs sportifs du territoire Associations et fédérations sportives Ecole des sports de la ville de Metz Université de Lorraine, Département STAPS UFR SciFA de Metz Association étudiante L'APAS'sion de Metz Metz Métropole (Contrat de ville) Associations locales (Ligue contre le cancer, etc.) Mutuelles CPTS Ordres et URPS médecins libéraux Hôpitaux Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) CD57
	Modalité de suivi	Mise en place équipe projet Sport-Santé
Contexte et enjeux locaux	<p>En 2011, l'OMS a identifié <b>l'inactivité physique</b> comme étant <b>un facteur de risque pour la santé</b>. Elle est le 4<sup>ème</sup> facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale et la <b>première cause de mortalité évitable en Europe</b>.</p> <p>La Haute Autorité de Santé définit l'activité physique, au même titre que l'éducation thérapeutique, comme une « <b>thérapeutique non médicamenteuse validée</b> » dans la rubrique des règles hygiéno-diététiques.</p> <p>Les activités physiques et sportives ont, pour toute personne quel que soit l'âge et le niveau de pratique, des effets sur la vie sociale et citoyenne (bien-être, convivialité, socialisation, solidarité, valorisation), et des effets sur la personne (estime de soi, confiance en soi...).</p> <p><b>Elles permettent une réduction du risque de mortalité précoce à hauteur de 33 % pour toutes causes confondues et à hauteur de 35 % pour les maladies cardio-vasculaires.</b></p> <p>Les bénéfices de l'activité physique et sportive se mesurent :</p>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En <b>prévention primaire</b> (santé mentale, sur le métabolisme, les muscles, les os, l'état cardiovasculaire, la réponse immunitaire, le cerveau...)</li> <li>- En <b>prévention tertiaire</b> (personnes atteintes de maladies chroniques notamment, pour permettre de mieux vivre avec la maladie et limiter son évolution)</li> </ul> <p>Il y a également un enjeu de maintien de l'autonomie pour les personnes âgées ou handicapées.</p> <p><b>La mise en application du décret sport-santé sur ordonnance</b> de la loi 2016 de modernisation de notre système de santé pousse à s'engager dans une nouvelle dynamique.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Renforcer le déploiement des dispositifs et activités sport-santé dans les quartiers politique de la ville</p> <p>Améliorer la lisibilité et visibilité de l'offre sport-santé sur le territoire messin</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre le déploiement des programmes sport-santé sur ordonnance pour les patients atteints de maladies chroniques :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- en élargissant le réseau des médecins prescripteurs</li> <li>- en élargissant les structures en capacité d'accueillir et réaliser des créneaux sport-santé (avec une attention particulière pour les quartiers politique de la ville)</li> <li>- en développant l'offre de formation des éducateurs et encadrants (notamment pour l'intégration de patients souffrant de troubles psychiques et handicaps)</li> <li>- en articulant de manière complémentaire l'offre présente sur le territoire messin</li> </ul> </li> <li>2. Optimiser l'intégration progressive des publics concernés vers l'activité sportive de droit commun (notamment publics des programmes d'ETP du RSMA)</li> <li>3. Développer l'offre d'activité physique adaptée, permettant l'acquisition de l'autonomie pour les jeunes (un enjeu fort pour le jeune public féminin notamment) et la préservation de l'autonomie pour les publics vieillissants</li> <li>4. Développer l'accompagnement des pratiques sportives autonomes</li> <li>5. Organiser des actions de sensibilisation auprès des publics sur les bienfaits de l'activité physique régulière</li> <li>6. Réaliser un état des lieux de l'ensemble des actions menées sur le territoire messin et un bilan annuel pour identifier plus finement les freins à l'accessibilité des actions menées pour les publics prioritaires (notamment en QPV) et orienter au mieux les actions à mener</li> </ol>
<p>Description</p>	<p><b>Actions existantes à renforcer</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Programmes sport-santé sur ordonnance :             <p>Elargir les publics cibles (femmes enceintes, personnes souffrant de maladies mentales, d'addictions, personnes handicapées)</p> <p>Accentuer l'implantation de ces programmes dans les quartiers Politique de la ville</p> </li> <li>2. Pratique d'activités physiques à la suite des programmes d'ETP : créer des relais avec les clubs sportifs pour un accompagnement adapté à la poursuite d'activité physique.</li> <li>3. Activités physiques adaptées aux public senior et public féminin : développer l'offre adaptée aux besoins de ces publics</li> </ol> <p>Projets de l'Ecole des sports pour le public jeune féminin (voir fiche-action n°4)</p> <p>Activités sport-santé mises en œuvre dans le cadre du dispositif « Metz, Ville Amie des Aînés »</p>

	<p>4. Accompagnement des pratiques sportives autonomes : animation des parcours sport-santé pour tous VITAMETZ</p> <p><b>Nouvelles actions</b></p> <p>5. Actions de sensibilisation du grand public : co-construire une manifestation sport-santé</p> <p>6. Etat des lieux et bilan annuel des actions sport-santé : appui Maison Sport Santé de Moselle</p>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Prescri'Mouv : ARS/Conseil Régional/CPAM/RLAM Ville(s) et Eurométropole de Metz Conseil Départemental de Moselle CARSAT et Conférence des financeurs
Déterminants de santé visés	<p>Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé (loisirs)</p> <p>Environnement social : Intégration sociale, normes et climat social, empowerment de la communauté</p> <p>Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (recours à la prévention)</p> <p>Contexte économique et politique : Adaptation aux besoins des populations et prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</p>	
Politiques publiques concernées	<p>Les plans régionaux « sport santé bien être » ont deux objectifs majeurs : réduire le temps passé à des activités sédentaires, et augmenter le temps d'activités physiques. Ils s'adressent entre autres aux personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Le décret d'application du sport santé sur prescription de 2017 de la Loi Santé 2016 de modernisation de notre système de santé.</p>	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats :	
	Nombre d'habitants bénéficiant d'un programme sport-santé qui déclarent mieux connaître les espaces proposant des activités physiques et sportives et typologie des activités pratiquées	
	Méthode d'évaluation envisagée : ...	
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	



CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Fiche n°9</b>	<b>Démarche « Ville sans tabac »</b>	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Ville(s), CDPA 57, CMSEA, Ligue contre le cancer
	Pilotes de la fiche-action	Chargé(s) de mission Santé, Ville(s) Chef de service, CSAPA Les Wads CMSEA Chargé de mission prévention, Centre Edisson Chargée de mission prévention, Comité mosellan de la Ligue contre le cancer
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Professionnels de terrains du champ médical, médico-social, social, éducatif, etc. DSDEN, écoles et collèges Université de Lorraine CCAS Ireps Grand Est CD 57 (Santé publique et PMI)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Les résultats du Baromètre de Santé Publique France de 2020 indique que la prévalence du tabagisme a diminué en France ces dernières années, avec la mise en place de plans nationaux de lutte contre le tabagisme.</p> <p>En 2020, plus de trois adultes de 18-75 ans sur dix déclaraient fumer (31,8%) et un quart déclaraient fumer quotidiennement (25,5%). Pour l'ensemble de la période couverte en 2020, la prévalence du tabagisme ne varie pas significativement par rapport à 2019. Cependant, entre 2019 et 2020, la prévalence du tabagisme quotidien a augmenté de 29,8% à 33,3% parmi le tiers de la population dont les revenus étaient les moins élevés. Les inégalités sociales restent ainsi très marquées en 2020, avec 15 points d'écart entre les plus bas et les plus hauts revenus.</p> <p>Après une baisse du tabagisme en France métropolitaine de 2014 à 2019, la prévalence se stabilise en 2020. Dans un contexte de crise sanitaire, psychologique, économique et sociale inédite, un des enjeux est de réinstaller une tendance à la baisse et de renforcer encore la lutte auprès des populations les plus vulnérables face au tabagisme.</p>	
Objectif spécifique	Développer la collaboration entre les acteurs de la lutte contre le tabagisme et la collectivité pour mettre en place une politique locale « Ville sans tabac »	
Objectifs opérationnels	<p>Pour réduire la consommation de tabac sur le territoire, 3 objectifs complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les compétences des professionnels relatives à la conduite d'entretiens sur le sevrage tabagique</li> <li>2. Accompagner les fumeurs dans leur démarche de sevrage</li> <li>3. Créer une équipe projet spécifique à cette thématique</li> <li>4. Instaurer une politique « Ville sans tabac »</li> </ol> <p>Pour éviter la primo consommation de tabac :</p>	

	<p>1. Mettre en place un programme de développement des compétences psychosociales auprès d'élèves de niveau école primaire en amont de leur entrée au collège et collégiens (fiches-actions n°3 et n°4)</p> <p>2. Mettre en place des actions interactives sur la prévention du tabagisme auprès des jeunes</p>	
Description	<p><b>Actions existantes à renforcer</b></p> <p>Pour éviter la primo consommation de tabac :</p> <p>1. Programme de développement des compétences psychosociales des élèves : cycle d'ateliers en classe adapté à l'âge des enfants, couplée à une formation des professionnels éducatifs. (fiche-action n°3)</p> <p>– Actions sur la prévention du tabagisme auprès des jeunes : théâtre-forum, etc. Appui sur la dynamique du groupe de travail CLS « Enfance, jeunesse, parentalité et santé » et les projets de la fiche-action n°4 du CLS.</p>	
	<p><b>Nouvelles actions</b></p> <p>Pour réduire la consommation de tabac sur le territoire, 3 objectifs complémentaires :</p> <p>1. Renforcer les compétences des professionnels relatives à la conduite d'entretiens sur le sevrage tabagique à partir des techniques d'entretien motivationnel : formation à l'entretien motivationnelle des acteurs du territoire pour mieux orienter/accompagner à l'arrêt.</p> <p>2. Accompagner les fumeurs dans leur démarche de sevrage : s'appuyer sur la campagne nationale « Moi(s) sans tabac » avec un déploiement d'actions au niveau local.</p> <p>3. Créer une équipe projet « aide à l'arrêt du tabac » : co-élaboration d'un plan d'actions et communication des programmes d'aide à l'arrêt du tabac.</p> <p>4. Instaurer une politique « Ville sans tabac » : avec la mise en place d'espaces sans tabac pour « dénormaliser » le tabagisme, notamment dans les lieux fréquentés par les jeunes générations (parcs, abords des écoles, etc.). A ce jour, avec l'appui technique de la Ligue contre le cancer, a été testé « Metz Plage sans tabac ».</p>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique : les fumeurs
Financements	Budget prévisionnel	A définir selon le plan d'action annuel
	Financements pressentis	Ville(s) ARS CPAM (AAP) RLAM MILDECA (AAP)



Déterminants de santé visés	<p>Environnement social : normes et climat social</p> <p>Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé</p>
Politiques publiques concernées	<p>Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030</p> <p>Projet régional de santé 2018-2027</p> <p>Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2018-2022</p> <p>Plan régional de lutte contre le tabac (PRLT) Grand Est</p>
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre d'habitants participant aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière d'aide à l'arrêt du tabac et typologie des connaissances</p> <p>Nombre d'habitants déclarant avoir réalisé une tentative d'arrêt du tabac</p> <p>Nombre d'habitants déclarant avoir arrêté de fumer</p> <p>Nombre d'élèves déclarant avoir acquis des connaissances relatives au tabac et typologie des connaissances acquises</p> <p>Nombre d'élèves déclarant avoir acquis des compétences relativement aux conduites à risque et typologie des compétences acquises par les élèves</p>
	Méthode d'évaluation envisagée : outils d'évaluation adapté à chaque action menée, bilan annuel entre partenaires
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p>

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
<b>Fiche n°10</b>	<b>Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers</b>	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) Comité départemental de la Ligue contre le cancer CPAM de Moselle Centres socio-culturels (programmes santé) Villes(s)
	Pilotes de la fiche-action	Chargé de projets, CRCDC Chargé de mission, Ligue contre le cancer Chargée de mission, CPAM Référentes familles des CSC Chargé(s) de mission Santé, Ville(s)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Professionnels de santé CPTS URPS Sage-femme Hôpital Clinique Claude Bernard
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>La stratégie nationale de dépistage des cancers vise à détecter les anomalies à un stade précoce pour augmenter les chances de guérison des personnes. Certains cancers font l'objet de programmes organisés avec des examens de référence ayant démontré leur efficacité : cancer du sein depuis 2004 et cancer colorectal depuis 2009. Un nouveau programme dédié au cancer du col de l'utérus (CCU) a été mis en place en 2018.</p> <p>Des objectifs nationaux de participation ont été fixés : 70 % pour le dépistage organisé (DO) cancer du sein et 45 % pour le DO cancer colorectal. Un objectif de 80 % est envisagé pour le DO CCU.</p> <p>Concernant la Ville de Metz, la participation aux programmes de DO des cancers sur 2018-2019 est significativement faible avec, pour le DO cancer du sein, un niveau inférieur à la moyenne départementale et nationale (source CRCDC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 42% de participation au DO cancer du sein à Metz (46% sur l'Eurométropole de Metz) contre 47 % en Moselle et contre 49% pour la France entière ;</li> <li>- 35% de participation au DO cancer colorectal à Metz (39,5% sur l'Eurométropole de Metz) contre 35% en Moselle et contre 30,5% pour la France entière.</li> </ul>	
Objectif spécifique	Faire évoluer favorablement les représentations des habitants sur les dépistages organisés des cancers	
Objectifs opérationnels	<p>1. Développer des actions de sensibilisation des habitants sur la santé, le cancer et les programmes de dépistage organisé des cancers</p> <p>2. Renforcer la promotion du dépistage organisé des cancers par les professionnels de santé libéraux</p>	
Description	Actions existantes à renforcer	



	<p>Faire évoluer les représentations des habitants sur la santé, le cancer et les programmes de dépistage organisé des cancers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur la dynamique des programmes d'actions santé dans les quartiers et les « ambassadeurs santé » pour sensibiliser notamment des publics en situation de vulnérabilité : appui sur des actions complémentaires « santé des femmes », sur des actions de promotion/découverte d'activités physiques, etc.</li> <li>- Prendre appui sur les campagnes nationales de communication</li> <li>- Sensibiliser les médecins généralistes : formation en e-learning</li> </ul>	
	<p><b>Nouvelles actions</b></p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'outils de communication : veiller à l'utilisation de discours simples, adaptés aux publics bénéficiaires et facilement compréhensibles (méthode FALC)</li> <li>- Mobiliser les sages-femmes sur la promotion du DO des cancers féminins : visite en cabinet</li> </ul>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	ARS Grand Est Ville(s) Eurométropole de Metz (Contrat de Ville) CPAM (Appels à projets) RLAM
Déterminants de santé visés	Mode de vie : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention)	
Politiques publiques concernées	Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 Convention médicale du 25 août 2016 applicable aux médecins libéraux Projet régional de santé 2018-2027	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions du CLS	
	Indicateurs de résultats :	
	Nombre de professionnels qui déclarent connaître le Dépistage Organisé (seins, colorectale, col de l'utérus) et ces acteurs.	
	Nombre d'habitants qui déclarent connaître le Dépistage Organisé (seins, colorectale, col de l'utérus) et ces acteurs	
	Méthode d'évaluation envisagée : ...	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

ES MOJER



## Axe 2 :

### Promouvoir le bien-être psychique

Fiche-action n°11 : Promotion du bien-être psychique des enfants

Fiche-action n°12 : Accompagnement des jeunes en souffrance psychique

Fiche-action n°13 : Citoyenneté et participation des personnes malades/handicapées psychiques

Fiche-action n°14 : Soins psychiatriques, santé mentale et précarité

Fiche-action n°15 : Coordination du Conseil local de santé mentale

Fiche-action n°16 : Recherche-action sur la prise en compte des impacts psychosociaux de la migration

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
<b>Fiche n°11</b>	<b>Promotion du bien-être psychique des enfants</b>	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre psychothérapeutique Winnicott
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Ville de Metz Centre hospitalier de Jury DSDEN 57 CD 57 (Santé publique et PMI)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>L'enfance est la période de la vie qui s'étend de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte. Les actions de cette fiche concernent les deux étapes de vie de la petite enfance : avant et après la rentrée à l'école élémentaire, de 0 à 5 ans et de 6 à 11 ans. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la moitié des problèmes de santé mentale commencent avant l'âge de 14 ans, mais la plupart ne sont ni détectés ni traités. Pourtant, une prise en compte précoce des troubles conditionne leur évolution.</p> <p>En France, sur 2 millions de personnes suivies en ambulatoire dans les services de psychiatrie publique, 25 % sont mineurs (Agence technique de l'information sur l'hospitalisation, 2015). Un enfant sur huit serait concerné par des troubles mentaux (Troubles mentaux : dépistage et prévention chez l'enfant et l'adolescent, INSERM, 2013). L'apparition d'un trouble chez un enfant touche en premier lieu ces proches. Il est donc important de mieux les associer et de mieux les accompagner au repérage ainsi qu'au diagnostic, dès la périnatalité (Mission d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France, Sénat, 2017).</p> <p>Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, l'édition 2018 des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) a été l'occasion d'initier la réflexion sur la thématique « santé mentale, enfance et parentalité » avec les acteurs locaux. Dans ce cadre, une enquête à laquelle 250 parents ont répondu a montré leur méconnaissance des spécificités des troubles mentaux chez l'enfant, des moyens de les dépister et des dispositifs et types d'accompagnement pour les prendre en charge.</p> <p>Ces constats rejoignent les préoccupations du Centre psychothérapeutique Winnicott, structure rattachée à l'hôpital de Jury qui accueille les enfants de 0 à 18 ans et leur famille pour une prise en charge des troubles psychologiques, psychiatriques, ou des situations de vie pouvant perturber le développement de l'enfant. Dans la perspective d'établir un parcours de soins précoces clair, gradué et spécialisé, l'un des projets vise la création d'un réseau psy-périnatalité ouvert aux acteurs de l'enfance et de la parentalité concernés par les questions de santé mentale. En complément de cette démarche partenariale, une contribution est apportée au projet « Cités éducatives » porté par la Ville de Metz. Ce travail est réalisé avec le soutien du CLSM, notamment l'appui de son coordonnateur pour la mise en œuvre des actions retenues.</p>	



Objectif spécifique	Améliorer l'accompagnement des enfants en souffrance psychique.	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>Développer le partenariat entre le Centre Psychothérapeutique Winnicott et les acteurs de l'enfance et de la parentalité en créant un réseau psypérinatalité.</li> <li>Améliorer le soutien et la prise en charge en santé mentale des enfants âgés de 6 à 11 ans vivant sur le quartier de Metz-Borny dans le cadre du projet « Cités éducatives » de la Ville de Metz.</li> </ol>	
Description	Actions existantes à renforcer	
	<p>Nouvelles actions</p> <p><b>Projet 1 : création d'un réseau psypérinatalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cadrage du projet de réseau (constitution d'une équipe projet, réalisation d'un état des lieux, clarification des moyens d'animation du réseau).</li> <li>Identification des partenaires (choix du territoire, repérage de l'existant, conception d'une cartographie des acteurs et dispositifs, élaboration d'un répertoire).</li> <li>Mise en œuvre du partenariat (formalisation de l'engagement, animation de la concertation, identification des besoins et attentes des partenaires, analyse des besoins et freins d'accès aux ressources, élaboration d'un plan d'actions, évaluation du partenariat).</li> </ul> <p><b>Projet 2 : contribution au projet « Cités éducatives » de la Ville de Metz</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion d'information en santé mentale auprès des familles, des professionnels des écoles et du périscolaire (affiches, dépliants, réunions et ateliers thématiques).</li> <li>Promotion auprès des professeurs des écoles de la méthode du Jeu des trois figures (J3F) visant à pacifier les relations entre les enfants en développant leur capacité d'empathie (formation et supervision).</li> <li>Organisation d'une sensibilisation en santé mentale en salle et/ou à distance destinée aux professionnels des écoles et du périscolaire.</li> <li>Mise en place d'un espace pluriprofessionnel de concertation pour partager les problématiques professionnelles et réfléchir aux solutions possibles (schémas de compréhension des situations complexes).</li> </ul>	
Durée action	<input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal (réseau psypérinatalité) <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville de Borny (« Cités éducatives »)	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Autre : parents
Financements	Budget prévisionnel	<p>Projet « Cités éducatives »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conception du livret d'information : 6 000 €.</li> <li>Sensibilisation en santé mentale : 800 € par session et 5 000 € pour un module à distance.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion du Jeu des 3 figures : 900 €/personne, 3 500 €/groupe.</li> </ul>
	Financements pressentis	Ville de Metz Préfecture de Moselle DSDEN 57 ARS Grand Est RLAM
Déterminants de santé visés	Stratégies politiques : partenariat, collaborations et coordination. Implantation des ressources : visibilité, lisibilité, compétences professionnelles. Compétences individuelles : attitudes et aptitudes, compétences psychosociales.	
Politiques publiques concernées	Programme de réussite éducative. Programme « Les 1000 premiers jours ». Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie, juin 2018. Circulaire de rentrée n° 2019-088 du 5 juin 2019 - École inclusive. Programme pluriannuel HAS – psychiatrie et santé mentale 2018 – 2023. Parcours « santé mentale » du Projet régional de santé Grand Est 2018 – 2028. Circulaire DHOS/DGS/O2/6 C n° 2005-300 du 4 juillet 2005 relative à la promotion de la collaboration médico-psychologique en périnatalité. Circulaire N°SG/POLE SANTE-ARS/DGCS/DGOS/2019/182 du 31 juillet 2019 relative à la mobilisation des Agences Régionales de Santé (ARS) en faveur du plan de lutte contre les violences scolaires. Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DSS/DIA/2019/179 du 19 juillet 2019 relative à la mise en œuvre des plateformes de coordination et d'orientation dans le cadre des parcours de bilan et intervention précoce des enfants de moins de 7 ans présentant des troubles du neurodéveloppement.	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : <b>Réseau pspérinatalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions par rapport au prévisionnel.</li> <li>Nombre et typologie des participants aux réunions par rapport aux acteurs identifiés.</li> </ul> « Cités éducatives » <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel.</li> <li>Nombre de réunions organisées pour développer les actions par rapport au prévisionnel.</li> </ul>	
	Indicateurs de résultats : <b>Réseau pspérinatalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et typologie des actions communes développées.</li> <li>Nombre et typologie des nouvelles collaborations favorisant la prise en charge en pspérinatalité.</li> </ul> « Cités éducatives » <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des professionnels du scolaire et du périscolaire qui déclarent une amélioration des relations entre les enfants.</li> <li>Nombre de professionnels et de parents qui déclarent mieux connaître les ressources en santé mentale et les modalités d'accompagnement des enfants et leurs proches.</li> </ul>	
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	



	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (implication des parents pour concevoir les supports d'information).
--	---

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
<b>Fiche n°12</b>	<b>Accompagnement des jeunes en souffrance psychique</b>	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Association Maison des adolescents (MDA) de Moselle
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	CMSEA Centre hospitalier de Jury Centre d'accueil pour la santé des adolescents (CASA)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Les mesures gouvernementales successives mises en place pour contrôler l'épidémie de Covid-19 ont révélé les fragilités psychiques d'une partie de la population, en particulier chez les jeunes. Par ses enquêtes, Santé Publique France a ainsi montré une augmentation de la prévalence de troubles du sommeil, de symptômes anxieux, de symptômes dépressifs, ainsi que de symptômes persistants liés au stress post-traumatique.</p> <p>La santé mentale des jeunes sur le territoire messin était déjà une préoccupation lors de la phase de préfiguration du CLSM. Une partie de l'étude santé mentale réalisée en 2017 par l'Observatoire régional de santé Grand Est (ORS) est d'ailleurs consacrée à la santé mentale des jeunes. Plus récemment, le Projet territorial de santé mentale en Moselle a retenu un axe spécifique à la santé mentale des jeunes.</p> <p>La dernière assemblée plénière du CLSM a été l'occasion de mettre en réflexion la thématique « jeunes et santé mentale ». Les participants au forum qui a suivi cette instance ont proposé des pistes d'actions visant à favoriser le repérage et l'accès aux soins des jeunes en souffrance psychique. Pour agir, il apparaît important de développer le partenariat entre la MDA et les acteurs messins intervenant auprès des jeunes. À cela s'ajoute une attention portée sur la prévention du mal-être des jeunes en faisant connaître les dispositifs de soutien existant.</p>	
Objectif spécifique	Améliorer l'accompagnement des jeunes en souffrance psychique	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer le partenariat entre la MDA et les acteurs messins intervenant auprès des publics jeunes (adolescents, jeunes adultes).</li> <li>2. Faire connaître aux professionnels, aux jeunes et leurs proches les dispositifs de prévention du mal-être destinés aux jeunes.</li> </ol>	
Description	<b>Actions existantes à renforcer</b>	
	<b>Nouvelles actions</b> <b>Partenariat MDA / acteurs jeunesse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une carte des ressources « jeunes » en santé mentale pour identifier les acteurs et rendre visible le « qui fait quoi ».</li> <li>• Réalisation d'un module de sensibilisation « jeunes et santé mentale » à destination des professionnels réalisé dans le cadre du CLSM.</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'outils d'aide au repérage et à l'orientation des jeunes en souffrance psychique.</li> <li>• Réalisation d'ateliers d'information à destination des jeunes sur les facteurs d'influence sur la santé mentale au moyen d'un outil comme le Cosmos mental du Psycom.</li> <li>• Participation de la MDA aux Semaines d'information sur la santé mentale par la réalisation d'un événement et/ou le soutien à l'événement d'un partenaire.</li> </ul> <p><b>Prévention du mal-être</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoute Émoi</b> : Appui du CLSM pour faire connaître le dispositif aux acteurs intervenant dans le secteur de la jeunesse et aux jeunes.</li> <li>• <b>Stopblues version « jeunes »</b> : poursuite de la collaboration du CLSM, dans le cadre du partenariat entre la Ville de Metz et l'INSERM, pour promouvoir la version Stopblues adaptée aux jeunes (promotion de la consultation nationale en direction des jeunes, réunion publique d'information en partenariat avec la MDA, communication sur le dispositif en collaboration avec la Ville de Metz dès sa mise en œuvre).</li> </ul>	
Durée action	<input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre :
Financements	Budget prévisionnel	Module de formation : 400 €/session (8h x 50 €/h). SISM : intervention d'un psychologue 200 € (2h x 50 €/h).
	Financements pressentis	ARS Grand Est RLAM
Déterminants de santé visés	Compétences individuelles : empowerment individuel. Stratégies politiques : partenariat, collaborations et coordination. Implantation des ressources : visibilité, lisibilité, compétences professionnelles.	
Politiques publiques concernées	Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie, juin 2018. Programme pluriannuel HAS – psychiatrie et santé mentale 2018 -2023. Parcours « santé mentale » du Projet régional de santé Grand Est 2018 – 2028. Arrêté du 7 juillet 2021 abrogeant l'arrêté du 27 décembre 2018 et portant approbation du nouveau cahier des charges national relatif à l'expérimentation visant à réduire la souffrance psychique des jeunes.	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : <b>Partenariat MDA / acteurs jeunesse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions par rapport au prévisionnel.</li> <li>• Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel.</li> <li>• Nombre et typologie des partenaires impliqués dans les actions prévues.</li> <li>• Nombre et typologie des participants aux réunions par rapport aux acteurs identifiés.</li> </ul> <b>Prévention du mal-être et du risque suicidaire</b>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions par rapport au prévisionnel.</li> <li>• Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel.</li> <li>• Nombre et typologie de partenaires impliqués dans les actions de communication.</li> </ul>
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p><b>Partenariat MDA / acteurs jeunesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires qui déclarent mieux connaître les ressources en santé mentale destinées aux jeunes.</li> <li>• Nombre et typologie des nouvelles collaborations favorisant l'accompagnement des jeunes en souffrance psychique.</li> <li>• Nombre de jeunes ayant participé aux ateliers qui déclarent mieux comprendre le concept de santé mentale les facteurs qui l'influencent.</li> </ul> <p><b>Prévention du mal-être et du risque suicidaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires qui déclarent mieux connaître les dispositifs de prévention du mal-être et du risque suicidaire chez les jeunes.</li> </ul>
	<p>Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.</p>
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui    <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>



CCLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique.	
<b>Fiche n°13</b>	<b>Citoyenneté et participation des personnes malades/handicapées psychiques</b>	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	GEM l'Albatros UNAFAM Moselle GEM Camille Claudel Ville de Metz Eurométropole de Metz
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>« La confusion entre folie, maladie mentale et délinquance/criminalité est prédominante dans la population » (Représentations sociales du « fou », du « malade mental », et du « dépressif » en population générale en France, L'encéphale, 2010). Les préjugés associés à la notion de « santé mentale » font peser un fort risque pour les personnes concernées et leurs proches d'être stigmatisés.</p> <p>La feuille de route « Santé mentale et psychiatrie » de juin 2018 réaffirme la nécessité de lutter contre la stigmatisation des troubles mentaux. Les principes d'égalité des chances, de participation et de citoyenneté sont mis en avant jusque dans le titre de la loi « handicap » du 11 février 2005. À cela s'ajoutent les dispositions de la loi du 27 mai 2008 pour lutter contre les discriminations.</p> <p>Sur le territoire messin, 4 000 habitants vivent avec une affection psychiatrique de longue durée et 12 % de la population présente des signes de fragilité en santé mentale (étude santé mentale sur le territoire messin, ORS Grand Est, 2017).</p> <p>La lutte contre la stigmatisation et les discriminations sont indispensables pour favoriser une participation et une citoyenneté pleine et entière aux personnes vivant avec des troubles psychiques. Pour y parvenir, le CLSM en lien avec ses partenaires, les Groupes d'entraide mutuelle et l'UNAFAM, poursuit la réalisation d'actions contribuant à faire évoluer les représentations de la santé mentale du grand public et des acteurs locaux.</p>	
Objectif spécifique	Faire évoluer favorablement les représentations sur la santé mentale du grand public	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser la pratique culturelle et de loisirs des personnes malades/handicapées psychiques.</li> <li>2. Promouvoir l'emploi et la formation des personnes malades/handicapées psychiques.</li> <li>3. Sensibiliser le grand public à la santé mentale dans une perspective de lutte contre la stigmatisation.</li> <li>4. Permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes en souffrance mentale ou vivant avec des troubles psychiques.</li> </ol>	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions	

	<p><b>Sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'une version grand public du guide santé mentale.</li> <li>• Réalisation d'ateliers de découverte du concept de santé mentale au moyen de l'outil « Le Cosmos mental » développé par le Psycom.</li> <li>• Réalisation d'un documentaire sur le vécu des personnes malades/handicapées psychiques complété par un livret pédagogique pour une utilisation comme outil de sensibilisation.</li> <li>• Organisation annuelle en octobre des Semaines d'information sur la santé mentale - SISM (appel à participation, coordination des événements et communication et bilan de la manifestation).</li> </ul> <p><b>Culture et loisirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui du CLSM au projet porté par l'Espace Bernard et Marie Koltès pour mettre en place à Metz un Groupe autonome de spectateurs (GAS) en association avec deux compagnies de théâtre, les GEM et l'hôpital de Jury.</li> <li>• Partenariat avec les acteurs de la culture et des loisirs : cartographie des acteurs, répertoire des structures accessibles, livret de conseils sur l'accessibilité et réseau de référents.</li> </ul> <p><b>Emploi et formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui du CLSM aux expérimentations de dispositifs favorisant l'emploi et la formation des personnes malades/handicapées psychiques : projet Tapaj du CSAPA les Wads du CMSEA, projet de la Villa relais de l'hôpital de Jury.</li> <li>• Partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation : cartographie des acteurs, participation du CLSM au groupe « Vers l'emploi » animé par le Foyer jeunes travailleurs Etap'habitat, livret conseils « santé mentale, emploi et formation ».</li> </ul> <p><b>Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du partenariat avec les acteurs du logement et de l'habitat : ateliers thématiques de formation croisée entre les référents bailleurs et les équipes des Centres médico-psychologiques, participation du CLSM au projet de plateforme logement porté par l'Eurométropole de Metz.</li> </ul>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action annuelle <input type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Autre : adultes malades/handicapés psychiques
Financements	Budget prévisionnel	<p><b>Sensibilisation</b></p> <p>Guide santé mentale grand public : 2 000 € (conception graphique).            Ateliers Cosmos mental : 100 €/session (2 X 50 €/h).            SISM : 1 000 € pour soutenir l'organisation d'une marche-concert pour l'édition 2022.</p> <p><b>Culture et loisirs</b></p> <p>Projet GAS : coût pour 2022 estimé à 9 660 €</p>



	Financements pressentis	<p><b>Sensibilisation</b> Documentaire : 5 000 € attribués par l'ARS en 2020, report de l'action en 2021 du fait de l'épidémie. RLAM</p> <p><b>Culture et loisirs</b> DRAC (AAP) ARS GEM Ville de Metz</p> <p><b>Logement</b> Eurométropole de Metz ARS</p>
Déterminants de santé visés	<p>Potentiel social : participation sociale. Stratégies politiques : partenariat, collaboration. Compétences individuelles : empowerment individuel. Implantation de ressources : visibilité, lisibilité, accessibilité.</p>	
Politiques publiques concernées	<p>Stratégie nationale « Ma santé 2022 ». Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie. Parcours « santé mentale » du Projet régional de santé Grand Est 2018 – 2028. LOI N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. LOI n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.</p>	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs impliqués dans les actions.</li> <li>• Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel.</li> <li>• Nombre et typologie des partenaires impliqués dans les actions.</li> </ul>	
	Indicateurs de résultats :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs impliqués dans le CLSM qui déclarent une évolution positive par rapport à leur participation et leur citoyenneté.</li> <li>• Nombre d'habitants et de professionnels qui déclarent avoir fait évoluer leurs représentations par rapport à la santé mentale et aux personnes vivant avec un trouble psychique.</li> </ul>	
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.	
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?  <input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p>	
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?  <input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p>	

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
<b>Fiche n°14</b>	<b>Soins psychiatriques, santé mentale et précarité</b>	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>La promotion de la santé vise l'équité en matière de santé et la justice sociale. Or, les études montrent que la précarité économique est un important déterminant de santé, notamment de santé mentale (étude santé mentale sur l'Eurométropole de Metz, ORS Grand Est, 2017). Selon l'étude SAMENTA, 30 % des personnes qui vivent à la rue ou sont en grande précarité souffrent de troubles psychiques.</p> <p>Dès sa mise en place, le CLSM a recueilli les témoignages de travailleurs sociaux exprimant leur difficulté à intervenir auprès de personnes en situation de précarité vivant avec des troubles mentaux. À cela s'ajoute le nombre réduit de professionnels de la psychiatrie missionnés pour apporter un soutien aux structures sociales et médico-sociales messines.</p> <p>La perspective d'une EMPP d'ici la fin de l'année 2021 est l'occasion de renouer les liens entre la psychiatrie publique et les acteurs intervenant dans le champ de la précarité. Le CLSM apportera un appui pour reconstruire ce partenariat. Un module de formation « santé mentale et précarité » complémentaire à la sensibilisation en santé mentale et le projet d'une instance d'aide aux personnes en difficulté psychosociale contribueront à tisser des relations entre les professionnels de santé de l'hôpital de Jury et les travailleurs sociaux des collectivités locales, plus spécifiquement autour des publics précaires.</p>	
Objectif spécifique	Développer la coordination et les partenariats entre les professionnels intervenant auprès des personnes en situation de fragilité psychosociale.	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer le partenariat entre l'EMPP de l'hôpital de Jury et les acteurs de la précarité intervenant sur le territoire messin.</li> <li>2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux pour prévenir et gérer les situations de crise liées aux difficultés en santé mentale d'un usager.</li> <li>3. Améliorer l'aide aux personnes en souffrance mentale ou ayant des troubles psychiques, dont la complexité de la situation freine l'accès au droit commun.</li> </ol>	
Description	<b>Actions existantes à renforcer</b>	
	<b>Nouvelles actions</b>	
	<p><b>Partenariat EMPP/ acteurs de la précarité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des acteurs et des ressources de la « précarité » en lien avec l'organisation de la prise en charge des situations de crise et d'urgence sur le territoire messin.</li> <li>• Appui du CLSM pour développer le partenariat de l'EMPP avec les acteurs de la précarité : réunions, actions/projets, communication.</li> </ul> <p><b>Formation « santé mentale et précarité »</b></p>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conception, avec l'avis expert de l'EMPP, d'une sensibilisation sur le thème « santé mentale et précarité » en lien avec la prévention et la gestion des situations de crise.</li> </ul> <p><b>Aide aux personnes en difficulté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de faisabilité pour expérimenter une instance pluriprofessionnelle de réflexion et d'aide pour les personnes en difficulté dans le cadre du CLSM.</li> </ul>	
Durée action	<input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Autre : adultes en situation de précarité.
Financements	Budget prévisionnel	Module de formation : 400 €/session (8h x 50 €/h).
	Financements pressentis	Création d'une Équipe mobile psychiatrie précarité (appel à projets ARS en cours)
Déterminants de santé visés	Implantation des ressources : visibilité, lisibilité, compétences des travailleurs sociaux. Stratégies politiques : partenariat EMPP / acteurs locaux, collaboration et coordination entre les acteurs de la crise et de l'urgence.	
Politiques publiques concernées	Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie – juin 2018. Programme pluriannuel HAS – psychiatrie et santé mentale 2018 -2023. Parcours « Personne en situation sociale fragile » du Projet régional de santé (PRS) Grand Est 2018 – 2028. Circulaire n° 39-92 DH PE/DGS 3 C du 30 juillet 1992 relative à la prise en charge des urgences psychiatriques. Instruction N° DGS/SP1/DGOS/SDR4/DSS/SD2/DGCS/2018/143 du 8 juin 2018 relative à la mise en place du parcours de santé des migrants primo-arrivants. Circulaire N°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : <b>Partenariat EMPP/ acteurs de la précarité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions par rapport au prévisionnel.</li> <li>Nombre et typologie des participants aux réunions par rapport aux acteurs identifiés.</li> </ul> <b>Formation « santé mentale et précarité »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sessions réalisées par rapport au prévisionnel.</li> <li>Nombre et typologie des professionnels inscrits à la formation.</li> </ul> <b>Aide aux personnes en difficulté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions par rapport au prévisionnel.</li> <li>Composition de l'instance par rapport aux partenaires identifiés.</li> </ul>	
	Indicateurs de résultats : <b>Partenariat EMPP/ acteurs de la précarité</b>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et typologie des actions communes développées.</li> <li>• Nombre de nouvelles collaborations engagées favorisant l'accompagnement des personnes en difficulté psychosociale.</li> </ul> <p><b>Formation « santé mentale et précarité »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Typologie des connaissances et compétences acquises par les participants.</li> <li>• Nombre de participants qui déclarent avoir acquis des connaissances et compétences pour prévenir et gérer des situations de crise.</li> </ul> <p><b>Aide aux personnes en difficulté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires ayant participé à l'instance d'aide et de réflexion qui déclarent mieux collaborer avec les acteurs locaux autour de la situation d'un usager en difficulté.</li> </ul>
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
<b>Fiche n°15</b>	<b>Coordination du Conseil local de santé mentale</b>	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Eurométropole de Metz Agence régionale de santé Grand Est
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Le Centre hospitalier de Jury, avec le soutien de l'Agence régionale de santé et la Ville de Metz, porte depuis bientôt cinq ans le CLSM messin. Cet outil au service des politiques locales aide à définir et mettre en œuvre, par un travail de partenariat et de réseau, les actions pertinentes par rapport aux besoins de la population.</p> <p>Le CLSM réunit institutions, psychiatrie publique, représentants des professionnels de santé, élus locaux, structures sociales et médico-sociales, usagers et aidants. Ses actions visent à développer la prévention et la promotion de la santé mentale. La coordination, les connaissances en santé mentale et le logement sont les trois principaux domaines travaillés sur sa première période de mise en œuvre.</p> <p>Depuis la dernière assemblée plénière, les partenaires se sont concertés autour de quatre nouvelles thématiques (participation et citoyenneté, santé mentale et précarité, enfance et parentalité, jeunes et santé mentale). La période 2021 à 2026 permettra de réaliser les actions identifiées tout en continuant à aider les acteurs locaux à s'impliquer et à collaborer dans le cadre du CLSM. Ce travail se réalisera en articulation avec le Contrat local de santé de la Ville de Metz et le Projet territorial de santé de Moselle.</p>	
Objectif spécifique	Développer la concertation et la coordination entre les acteurs locaux dans le champ de la santé mentale	
Objectifs opérationnels	<p><b>Animation</b></p> <p>1. Animer les instances du CLSM (comité de pilotage, assemblée plénière et groupes projets).</p> <p><b>Interconnaissance</b></p> <p>2. Mettre en place des temps de formation et de stage croisés.</p> <p>3. Faire évoluer le module de base de sensibilisation en santé mentale en l'adaptant dans un format numérique accessible à distance.</p> <p>4. Réaliser une observation en continu de l'adéquation entre l'offre et les besoins en santé mentale sur le territoire messin.</p> <p><b>Coordination</b></p> <p>5. Actualiser et faire évoluer les outils de coordination.</p> <p>6. Actualiser et faire évoluer les outils de communication avec les partenaires du CLSM (site internet, lettre d'information).</p>	
Description	<b>Actions existantes à renforcer</b>	
	<b>Animation</b>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'états des lieux et de synthèse des données en fonction des thématiques et des projets dans une démarche partagée avec les partenaires.</li> <li>Animation des instances du CLSM avec une attention particulière pour permettre la participation de personnes concernées.</li> </ul> <p><b>Interconnaissance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ajustement des actions réalisées pour permettre aux partenaires de suivre l'actualité du CLSM et se tenir informés en matière de santé mentale.</li> <li>Adaptation en version numérique du module de base de sensibilisation en santé mentale, au moyen notamment d'interventions filmées de partenaires sur les thèmes abordés. Le contenu sera accessible à tout moment sur une plateforme internet dans le but de limiter les contraintes d'une formation en salle.</li> </ul> <p><b>Coordination</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite d'actions favorisant la connaissance et l'utilisation des outils de coordination.</li> <li>Actualisation et évolution des outils créés pour favoriser l'interconnaissance entre les acteurs locaux intervenant dans le champ de la santé mentale.</li> </ul>	
	<p><b>Nouvelles actions</b></p> <p><b>Interconnaissance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conception d'une formation croisée à partir d'une analyse des besoins des acteurs impliqués dans le CLSM.</li> </ul>	
Durée action	<input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : élus, aidants et usagers.
Financements	Budget prévisionnel	Module numérique de sensibilisation en santé mentale (5000 € : matériel de création du contenu, hébergement).
	Financements pressentis	ARS Eurométropole de Metz
Déterminants de santé visés	Implantation des ressources : visibilité, lisibilité, compétences des travailleurs sociaux. Stratégies politiques : collaboration et coordination entre les acteurs locaux dans le cadre du CLSM. Potentiel social : empowerment communautaire, participation des personnes concernées.	
Politiques publiques concernées	Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie – juin 2018. Instruction N°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville.	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel.</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et typologie des réunions organisées dans le cadre du CLSM.</li> <li>• Nombre et typologie des acteurs représentés dans les instances du CLSM.</li> </ul>
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires qui déclarent avoir développé des collaborations dans le cadre du CLSM.</li> <li>• Professionnels impliqués dans le CLSM qui déclarent mieux connaître l'offre et les besoins en matière de santé mentale de la population.</li> </ul>
	<p>Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.</p>
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
<b>Fiche n°16</b>	<b>Recherche action sur la prise en compte des impacts psycho-sociaux de la migration</b>	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	CCAS de Metz
	Pilote de la fiche-action	Chargé de mission prospective
	Partenaires principaux de mise en œuvre	DDETS (Direction départementale de l'emploi, du Travail et des Solidarités) Agence régionale de santé Grand Est Antenne Lorraine Nord du Centre régional du psychotraumatisme Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (CH de Jury) Université de Lorraine - Institut Pierre Janet Service social polyvalent, PMI et ASE du Territoire Metz-Orne
	Modalité de suivi	Constitution d'un groupe de travail, production d'un rapport d'étude, suivi annuel de la mise en œuvre d'actions
Contexte et enjeux locaux	<p>Depuis quelques années le terme « migrant » est utilisé pour définir une réalité protéiforme d'individus. Cette réalité englobe les étrangers, les immigrés, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les déboutés du droit d'asile, les primo-arrivants.</p> <p>Selon les retours des acteurs de terrain, ces populations souffrent d'une prise en compte partielle de leur santé mentale, impactée pour beaucoup par la migration en elle-même et par les conditions d'accueil et de processus d'intégration.</p> <p>En 2019, la Moselle a connu un flux de 5 850 premières demandes d'asile, soit 47% des flux du Grand Est. La région Grand Est est la deuxième région en nombre de places du Dispositif National de Demande d'Asile (DNA) derrière l'Île de France, avec 11 283 places. Dans son étude relative à l'hébergement et au logement accompagnés sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, menée dans le cadre du Plan logement d'abord en mai 2020, le cabinet FORS a recensé dans l'Eurométropole de Metz 1 320 places d'hébergement accueillant des personnes issues de la demande d'asile et des réfugiés, dans et hors DNA.</p> <p>En 2020, se sont présentés au Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA) de Metz : 21% d'Albanais, 11% de Serbes, 24% d'autres ressortissants des Balkans ou de la Géorgie, 8% de Nigériens, 7% d'autres africains sub-sahariens et 28% d'autres nationalités. Au regard des années passées, il est constaté une augmentation de la part des africains sub-sahariens et une réduction de la part du public originaire des Balkans.</p> <p>La Ville de Metz, le CCAS de Metz, la DDETS, le Conseil Départemental et d'autres acteurs souhaitent se mobiliser autour d'un projet de recherche-action pour mieux qualifier les besoins en santé mentale de ces populations au regard de leurs profils, leurs parcours migratoires et les modalités d'accompagnement proposées ; ainsi que de renforcer les connaissances des travailleurs sociaux et bénévoles accompagnants ces publics.</p>	



Objectif spécifique	Développer la coordination et les partenariats entre les professionnels intervenant auprès des personnes en situation de fragilité psychosociale	
Objectifs opérationnels	<p>1. Réaliser une étude « recherche-action » pour qualifier le phénomène migratoire sur le territoire messin et ses impacts sur la santé mentale des publics migrants : profils, parcours migratoires, motivations, impacts sociaux et psychologiques.</p> <p>2. Enrichir cette étude d'un état des lieux des actions permettant de répondre aux besoins des publics migrants en matière de santé mentale</p> <p>3. Mettre en place une sensibilisation des travailleurs sociaux et des bénévoles expérimentés accompagnant les migrants aux psycho-traumatismes de ces publics et à leur prise en compte dans les parcours d'accompagnement médico-psycho-social.</p>	
Description	<b>Actions existantes à renforcer</b>	
	<p><b>Nouvelles actions</b></p> <p>Le prestataire retenu dans le cadre d'un appel d'offre devra détailler les actions permettant à chaque fois d'allier démarche de recherche-action et formation, notamment les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un groupe de travail et définition du périmètre de l'étude</li> <li>- Elaboration des outils de recueil de données et de passation d'entretiens</li> <li>- Elaboration d'un cadre de référence partagé</li> <li>- Analyse des données de l'étude</li> <li>- Formalisation d'un rapport de restitution</li> <li>- Définition des objectifs et méthodes d'accompagnement des travailleurs sociaux</li> </ul>	
Durée action	<input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Autre : migrants
Financements	Budget prévisionnel	Coût de l'étude à définir (cahier des charges et appel d'offres) Coût des actions à déployer en réponse aux besoins qui seront identifiés dans l'étude (budget à définir au moment de l'élaboration des actions)
	Financements pressentis	CCAS de Metz Ville de Metz ARS Grand Est
Déterminants de santé visés		
Politiques publiques concernées	Programme régional d'accès aux soins et à la prévention	
	Indicateurs de processus :	

Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions réalisées dans le cadre de l'étude par rapport au cahier des charges prévisionnel.</li> <li>• Nombre et typologie des professionnels ayant participé au projet et à la formation.</li> </ul>
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et typologie des actions mises en place en réponse des résultats de l'étude.</li> <li>• Professionnels impliqués dans le projet qui déclarent mieux connaître l'offre et les besoins en matière de santé mentale des populations migrantes.</li> </ul>
	<p>Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, bilan en groupe de travail, évaluation des actions menées</p>
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>



### Axe 3 :

#### Renforcer les environnements favorables à la santé

Fiche-action n°17 : Développer un urbanisme favorable à la santé

Fiche-action n°18 : Une communication renforcée sur la qualité de l'air extérieur

Fiche-action n°19 : Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillants des enfants

Fiche-action n°20 : Préserver durablement la ressource en eau potable

Fiche-action n°21 : Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens »

Fiche-action n°22 : Environnement, mobilité active et santé

Fiche-action n°23 : Bellecroix, un quartier nature et santé

Fiche-action n°24 : Alimentation : améliorer l'accès à une offre de qualité

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
<b>Fiche n°17</b>	<b>Développer un urbanisme favorable à la santé</b>	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Eurométropole de Metz Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargé de mission Planification territoriale : Eurométropole de Metz Chargée de mission Santé : Ville de Metz Directeur adjoint Pôle Parcs, jardins et espaces naturels : Ville de Metz Chargé de mission : Mission Transition écologique Ville de Metz
	Partenaires principaux de mise en œuvre	AGURAM DREAL CNFPT ATMO Grand Est ARS Grand Est Les professionnels de l'aménagement du territoire
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>L'état de santé de la population ne dépend pas seulement de la qualité du système de santé mais aussi des conditions de vie de chacun, ainsi que des déterminants sociaux, environnementaux et économiques. A l'heure où les trois-quarts de la population française vivent en zone urbanisée, les choix d'aménagements constituent d'importants leviers de promotion de la santé. Ils peuvent être favorables à l'activité physique comme au repos ; en assurant un logement digne et une mobilité pour tous ; favorisant le lien social dans le même temps. Ces actions positives pour la santé humaine le sont également pour l'attractivité d'une ville.</p> <p><b>Les nombreux aspects de la planification et de la conception de nos environnements ont des conséquences significatives sur la santé et le bien-être.</b> S'ils n'influent peut-être pas directement la longévité, ils affectent néanmoins le bien-être physique et mental – et, en conséquence, le plan économique et la productivité des employés du territoire.</p> <p>Parmi les grands principes du Code de l'urbanisme (version janv. 2016), on trouve les 2 objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Assurer la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, culturelles... » ;</li> <li>- « Assurer la sécurité et la salubrité publiques ».</li> </ul> <p>Même si les PLU/PLU(i) n'ont pas pour objectif affiché d'améliorer la santé de la population, <b>ils restent néanmoins des leviers pertinents pour y parvenir.</b></p> <p>Par ailleurs, la présence du végétal répond à une demande croissante de la population et permet non seulement de rendre les villes plus vivables, mais aussi</p>	



	<p>plus aimables, ce qui constitue un enjeu majeur à l'heure des injonctions de densification du tissu urbain.</p> <p>Avec plus de 580 hectares d'espaces verts gérés par la ville, soit environ 45 m<sup>2</sup> de verdure par habitant, Metz se place parmi les premières villes vertes de France. Pour végétaliser intelligemment son territoire, la Ville de Metz a initiée en 2017 une étude, menée en partenariat avec le CEREMA et l'Eurométropole de Metz, qui a permis d'identifier pour 85 espèces de végétaux (arbres, arbustes et plantes grimpantes) les services rendus (amélioration de la qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur urbains, support de biodiversité, amélioration du cadre de vie), les contraintes associées (allergies et contraintes physiques), ainsi que les typologies d'espace que lesquelles elles sont le mieux adaptées.</p> <p>Cette étude a abouti fin 2019 à la création d'un outil informatique d'aide à la conception et 85 fiches-espèce permettant de sélectionner les essences en fonction des services attendus et des contraintes à éviter (disponibles sur metz.fr).</p> <p>L'enjeu aujourd'hui est d'étendre les espèces végétales étudiées et le prisme des services/contraintes et d'évaluer l'amélioration des services rendus par la végétation.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Développer les compétences et les connaissances des professionnels de l'aménagement du territoire en matière de santé globale</p> <p>Développer l'intégration des enjeux de santé de manière transversale dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser et informer les acteurs de l'aménagement du territoire de l'impact de l'environnement sur la santé et de la prise en compte de la santé des habitants dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme</li> <li>2. Intégrer la notion de santé environnement dans le PLU/PLUi</li> <li>3. Créer une cartographie des acteurs de la santé environnementale à l'usage des professionnels de l'aménagement du territoire</li> <li>4. Poursuivre l'aménagement des espaces verts favorables à la santé</li> <li>5. Etendre l'étude SESAME à 250 espèces étudiées</li> <li>6. Mettre en place une Charte de bonnes pratiques sur le déploiement de la 5 G</li> </ol>
<p>Description</p>	<p><b>Actions existantes à renforcer</b></p> <p>4. Poursuivre l'aménagement des espaces verts favorables à la santé : végétaliser massivement le territoire (3 000 arbres/an)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les corridors terrestres, et favoriser le développement de la faune et de la flore locale ;</li> <li>- augmenter la surface de canopée du territoire, améliorer le confort estival des citoyens et lutter contre les îlots de chaleur urbains notamment en période de canicule ;</li> <li>- améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants face à la pollution ;</li> <li>- favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de lutter contre les inondations ;</li> <li>- adapter la ville au changement climatique afin de réduire la vulnérabilité du territoire et de renforcer sa résilience ;</li> <li>- offrir un cadre de vie agréable, sain et attractif aux habitants.</li> </ul> <p>Plusieurs actions pourront être développées afin de répondre aux enjeux de biodiversité, d'îlots de chaleur, de qualité de l'air, de gestion des eaux pluviales et</p>

	<p>de paysage valorisant ainsi le rôle multifonctionnel de la trame verte. Il pourra ainsi s'agir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation d'arbres, mise en place de structures du type « Urban Canopée », création de forêts urbaines (en lien avec le « Plan canopée ») ;</li> <li>- Plantation d'essences buissonnantes</li> <li>- Plantation de jachères</li> <li>- Végétalisation (façades, pergolas, toitures, clôture,)</li> <li>- Mise en place d'une gestion différenciée</li> <li>- Désimperméabilisation, créations de noues végétalisées (en lien avec le programme de végétalisation des cours d'écoles en cours).</li> </ul> <p>Afin de favoriser l'expression des services écosystémiques attendus, le choix des essences s'appuiera sur l'étude SEAME.</p> <p>5. Etendre l'étude SESAME à 250 espèces étudiées</p> <p>Une 2<sup>ème</sup> phase de l'étude SESAME est en cours (SESAME 2 2020-2022), menée partenariat avec le Cerema, l'Eurométropole de Metz, la Métropole du Grand Nancy, la Caisse des Dépôt et de Consignation, la DREAL Grand Est, la DGALN, etc. Cette 2<sup>ème</sup> phase doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'augmenter le nombre d'espèces étudiées : passage de 85 à 250 espèces minimum ;</li> <li>- d'étudier d'autres services écosystémiques rendus par les espèces végétales : contribution des végétaux au cycle de l'eau et notamment à l'infiltration des eaux pluviales, maintien de la structure des sols, fourniture de nourriture à l'Homme ;</li> <li>- d'étudier d'autres contraintes : contrainte sanitaire (maladies, parasites), caractère épineux, croissance lente, etc. ;</li> <li>- d'améliorer l'outil existant : passage à un outil web</li> <li>- de l'adapter à d'autres contextes climatiques.</li> </ul> <p>Tester l'outil SESAME en conditions réelles en évaluant l'impact des végétaux (choisis via SESAME) sur la qualité de l'air et la biodiversité en milieu urbain : 14 espèces ont été sélectionnées via SESAME pour leur capacité à améliorer la qualité de l'air et à favoriser la biodiversité. Une centaine d'arbres et arbustes ont été plantés en novembre 2020. Des analyses de la qualité de l'air et de la biodiversité seront réalisées tous les 2 ans à compter de 2020 (diagnostics avant et après plantations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'air : 4 polluants mesurés :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o NO2, PM10 mesurés via des capteurs de qualité de l'air mis en place par ATMO Grand Est</li> <li>o Métaux lourds et HAP mesurés via des analyses foliaires (à compter de 2021 par Biomonitor)</li> </ul> </li> </ul> <p>Biodiversité : inventaire des oiseaux, reptiles, insectes, chiroptères et autres mammifères par l'Atelier des Territoires</p> <p><b>Nouvelles actions</b></p> <p>1. Sensibiliser et informer les acteurs de l'aménagement du territoire de l'impact de l'environnement sur la santé et de la prise en compte de la santé des habitants dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la formation du CNFPT « Urbanisme et santé »</li> <li>- Mise en place avec ATMO Grand Est d'une journée technique de sensibilisation à la prise en compte de la qualité de l'air dans les projets d'urbanisme auprès des</li> </ul>
--	---



	<p>acteurs professionnels publics/privés de l'urbanisme et de la construction tels que les aménageurs, constructeurs, bailleurs, architectes, associations, entreprises, etc.</p> <p>- Acculturation à la thématique urbanisme et santé avec l'aide de l'Aguram : outils en ligne, etc.</p> <p>2. Intégrer la notion de santé environnement dans le PLU/PLUi : intégrer des éléments socles urbanisme et santé lors de la révision du PLUi en 2023.</p> <p>3. Créer une cartographie des acteurs de la santé environnementale à l'usage des professionnels de l'aménagement du territoire</p> <p>6. Mettre en œuvre une Charte de bonnes pratiques sur le déploiement de la 5 G : le comité de pilotage « 5 G » et les 5 groupes de travail qui ont réalisé un travail d'étude en 2021 sur 5 thématiques (santé, développement durable, économie, usages et urbanisme) ont donné lieu à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques sur le déploiement de la 5 G à destination des opérateurs. L'objectif est maintenant de s'assurer du respect de la mise en œuvre de cette charte.</p>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Eurométropole de Metz Ville de Metz ATMO Grand Est Fondation UEM (espace test SESAME) Appel à projets TVB Grand Est (DREAL, Région Grand Est, AERM)
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : environnement physique et accès aux ressources (espaces verts et de loisirs) Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Plan Régional Santé Environnement 3 2017 – 2021 PLU et PLUi Ambition Climat 2030	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombres d'actions/projets portées par les pouvoirs publics, relevant de l'aménagement du territoire, qui ont intégré la notion de santé dans leur élaboration et/ou leur mise en œuvre et nature de cette intégration Nombre d'appels projets émis par les pouvoirs publics qui intègrent la notion de santé aux problématiques d'aménagement du territoire	
	Méthode d'évaluation envisagée : ...	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
--	--

ES Projets



CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
<b>Fiche n°18</b>	<b>Une communication renforcée sur la qualité de l'air extérieur</b>	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Eurométropole de Metz Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargé de mission Air Energie Climat, Metz Métropole Chargée de mission santé, Ville de Metz
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Service Parcs, jardins et espaces naturels et mission transition écologique et solidaire de la Ville de Metz Autres villes volontaires de l'Eurométropole de Metz ATMO Grand Est ARS Grand Est Réseau Pollin'air Institut européen d'écologie CHR Metz-Thionville
	Modalité de suivi	
Contexte et enjeux locaux	<p>L'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (Aguram) a réalisée en 2021 une étude complémentaire au diagnostic local de santé de 2016, portant notamment sur la qualité de l'air. L'Aguram observe que les émissions des polluants atmosphériques impactent fortement la santé humaine sous une multitude d'aspects.</p> <p>Au niveau de la métropole messine, certains polluants affichent des niveaux particulièrement importants (supérieurs aux seuils définis par l'OMS) : les particules fines (cancérogènes) et l'ozone (source de troubles respiratoires). Ces polluants sont essentiellement générés par les transports routiers, le chauffage au bois, le labour des cultures, la construction et l'industrie.</p> <p>Les grands axes de circulation automobile (routiers et autoroutiers) sont fortement générateurs de pollution (oxydes d'azote, provoquant des problèmes respiratoires notamment chez les plus fragiles). Ceci renforce la nécessité de développer des mobilités alternatives, pour le fret aussi bien que pour le transport de voyageurs.</p> <p>A Metz, comme en France, la tendance est globalement à la baisse sur l'ensemble des polluants atmosphériques du fait de l'amélioration des performances des véhicules et de l'industrie.</p> <p>Sous l'effet du dérèglement climatique, les vagues de chaleurs sont plus fréquentes et plus longues, accentuant la pollution à l'ozone et la dissémination des pollens, et créant des îlots de chaleur urbains. Des choix d'aménagements adaptés sont susceptibles de réduire ces impacts (végétalisation, verdissement, plantation, place de l'eau, réduction de l'impact de l'activité humaine...).</p> <p>En complémentarité des objectifs fixés dans les autres fiches-actions de l'axe 3 du CLS et du Plan Climat du territoire, l'enjeu est de sensibiliser le grand public et améliorer la communication liée à la qualité de l'air.</p>	

	<p>La Ville de Metz, par le biais des agents municipaux du service des Espaces verts, participe déjà à la surveillance des pollens par le biais du réseau Pollin'air. Le réseau lorrain d'observateurs des pollens se présente sous la forme d'une plateforme numérique qui met en relation les observateurs des plantes allergisantes qui la renseignent et les personnes allergiques qui s'y inscrivent. Ces dernières peuvent ainsi être informées en temps réel de l'arrivée des pollens auxquels elles sont allergiques et prendre des dispositions pour prévenir leurs symptômes.</p>
Objectif spécifique	Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer le partenariat entre Institut européen d'écologie et ATMO GE avec la mise en place de l'Observatoire Air-Climat-Energie</li> <li>2. Réaliser une évaluation quantitative des impacts de la pollution de l'air (EQIS)</li> <li>3. Développer/expérimenter/évaluer des outils de communication grand public sur la sensibilisation aux pollens et pics de pollution</li> <li>4. Mettre en place un sentier pollinique et un parcours pollens et lichens et ateliers de sensibilisation au jardin botanique de Metz</li> <li>5. Mettre en place des animations de sensibilisation à la qualité de l'air extérieur</li> </ol>
Description	<p><b>Actions existantes à renforcer</b></p> <p>5. Mettre en place des animations de sensibilisation à la qualité de l'air extérieur ; s'appuyer sur la programmation des Semaines du développement durable et sur les outils d'ATMO Grand Est avec les capteurs Air Beam</p>
	<p><b>Nouvelles actions</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer le partenariat entre Institut européen d'écologie et ATMO GE avec la mise en place de l'Observatoire Air-Climat-Energie : à revoir avec asso et élu</li> <li>2. Réaliser une évaluation quantitative des impacts de la pollution de l'air (EQIS) : en partenariat avec ATMO Grand Est. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un groupe de pilotage avec tous les acteurs impliqués pour convenir ensemble des paramètres de l'étude.</li> <li>- Rassembler les données nécessaires auprès des partenaires.</li> <li>- Utiliser la méthodologie publiée par Santé Publique France (SPF) pour réaliser une EQIS sur le territoire messin.</li> <li>- Communiquer sur l'impact de la pollution de l'air sur la santé et utiliser ce levier pour dimensionner de futures actions pour améliorer la qualité de l'air.</li> </ul> </li> <li>3. Développer/expérimenter/évaluer des outils de communication grand public sur la sensibilisation aux pollens et pics de pollution <ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer à promouvoir le réseau Pollin'air</li> <li>- Renforcer la visibilité de l'information auprès du grand public</li> </ul> </li> <li>4. Mettre en place un sentier pollinique et un parcours pollens et lichen et ateliers de sensibilisation au jardin botanique de Metz</li> </ol>
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal



	<input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Eurométropole de Metz Ville de Metz ARS Grand Est
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : environnement physique Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Plan Régional Santé Environnement 3 2017 - 2021	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : ...	
	Indicateurs de résultats : ...	
	Méthode d'évaluation envisagée : ...	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
<b>Fiche n°19</b>	<b>Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillants des enfants</b>	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Ville de Metz Eurométropole de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Ville de Metz, Service éducation : technicien stratégie patrimoniale et chargée de mission projets inter-pôles Ville de Metz : Chargée de mission Santé Ville de Metz : Coordinatrice Petite enfance Eurométropole de Metz : Chargé de mission Air Energie Climat
	Partenaires principaux de mise en œuvre	ATMO Grand Est EAJE et établissements scolaires CD 57 (service mode d'accueil)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>Nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos. Ce temps à l'intérieur augmente encore plus pour les personnes vulnérables telles que les enfants, qui passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos (logement, transports, école ou crèche). Il est donc important de s'assurer de la bonne qualité de l'air que l'on y respire.</p> <p>Une étude française, réalisée en 2013 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire et l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, estime que 20 000 décès par an et 28 000 nouveaux cas de pathologies sont liés à la pollution de l'air intérieur. Son coût socio-économique annuel s'élève à 19 milliards d'euros.</p> <p>Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels des maux de tête, de la fatigue, des irritations et manifestations allergiques, de l'asthme, etc.</p> <p>Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a, au contraire, un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants.</p> <p>La surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP) est une obligation réglementaire depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010. Elle doit être mise en œuvre tous les 7 ans par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement et comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une part, l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement ;</li> <li>• et, d'autre part, pour les polluants réglementés que sont le formaldéhyde, le benzène, le dioxyde de carbone et dans certains cas le tétrachloroéthylène (ou percholoréthylène) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ soit la réalisation de campagnes de mesures des polluants par des organismes accrédités selon le référentiel LAB REF 303 ;</li> </ul> </li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ soit la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention. Il est mis en place à la suite d'une évaluation portant sur les sources d'émissions potentielles et les systèmes de ventilation et moyens d'aération en place.</li> </ul> <p>Selon le type d'établissement, le calendrier de déploiement de cette surveillance est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avant le 1er janvier 2018 : établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires ;</li> <li>• avant le 1er janvier 2020 : établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges et lycées) et accueils de loisirs (cf. encadré) ;</li> <li>• avant le 1er janvier 2023 : autres établissements mentionnés au II de l'article R.221-30 du code l'environnement.</li> </ul> <p>Les collectivités locales ont un rôle clé à jouer pour mettre en œuvre cette nouvelle mesure. La dynamique locale, avec l'accompagnement de l'Eurométropole de Metz et l'association ATMO Grand Est agréée dans ce domaine, permet d'aller plus loin avec une information et une sensibilisation des usagers, gage d'une mise en œuvre efficiente.</p> <p>La qualité de l'air intérieur est l'un des sujets sur lesquels la pandémie a opéré un changement culturel drastique parmi les élus et les pratiques d'aération des professionnels. L'enjeu pour ce CLS 2 est de sensibiliser les professionnels pour maintenir ces bonnes pratiques d'aération au-delà de la crise sanitaire, tout en travaillant à des plans d'actions de rénovation de la ventilation des bâtis.</p> <p>Le Haut Conseil pour la Santé Publique a publié durant le mois de mai 2021 deux avis portant sur les problématiques d'air intérieur dans le contexte de la pandémie de coronavirus. Outre les préconisations en matière d'aération et de ventilation (au moins 5 min fenêtre ouverte par heure et plus contraignantes encore pour les écoles et universités), le HCSP préconise également, afin de contribuer à évaluer l'effectivité de la maîtrise de la qualité de l'air, l'utilisation de capteurs de CO2 afin d'apprécier le taux de renouvellement de l'air, lors des moments représentatifs des taux d'occupation.</p>
Objectif spécifique	Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les plans d'amélioration de la qualité de l'air par les gestionnaires d'établissements scolaires élémentaires</li> <li>2. Mettre en place des actions de sensibilisation ludiques sur les temps scolaires et périscolaires</li> <li>3. Renouveler la formation-sensibilisation des professionnels de la petite enfance à la santé environnement ciblée petite enfance</li> <li>4. Mettre en œuvre de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé dans les écoles maternelles</li> </ol>
Description	<p><b>Actions existantes à renforcer</b></p> <p>3. Renouveler la formation-sensibilisation des professionnels de la petite enfance à la santé environnement ciblée petite enfance : personnel EAJE, assistantes maternelles, etc.</p> <p>Les objectifs de la formation :</p>

	<p>- Sensibiliser et informer sur les solutions alternatives permettant de préserver notre santé et celle des populations vulnérables, face aux polluants de notre environnement intérieur (qualité de l'air intérieur, produits ménagers, cosmétiques pour bébé, jeux-jouets-textiles, mobiliers, etc.).</p> <p>- Permettre aux professionnels d'acquérir des compétences pour accompagner les familles vers des changements d'habitudes de consommation et de vie, à la fois plus écologiques et plus économiques.</p>	
	<p><b>Nouvelles actions</b></p> <p>1. Mettre en œuvre les plans d'amélioration de la qualité de l'air par les gestionnaires d'établissements scolaires élémentaires : à la suite des évaluations de la qualité de l'air et des moyens d'aération et de ventilation réalisées dans l'ensemble des écoles élémentaires et EAJE municipaux en 2020, il convient de mettre en place un suivi de la mise en œuvre des plans d'amélioration de la qualité de l'air issus des évaluations menées dans chaque établissement.</p> <p>2. Mettre en place des actions de sensibilisation ludiques sur les temps scolaires et périscolaires :</p> <p>Sensibilisation et mise à disposition de capteurs Class'Air pour la mesure du CO2 en intérieur par ATMO Grand Est : cycle de deux interventions et mesure sur deux semaines par classe.</p> <p>4. Mettre en œuvre de nouvelles pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la santé dans les écoles maternelles : à la suite de l'expérimentation du ménage alternatif réalisé dans les EAJE municipaux depuis 3 ans, il est proposé de partager ces pratiques et savoir-faire et d'étendre la démarche dans les écoles maternelles dans un premier temps.</p>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Eurométropole de Metz Ville de Metz PRSE (AAP)
Déterminants de santé visés	<p>Conditions de vie : environnement physique (air), conditions de travail</p> <p>Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé</p> <p>Conditions socio-économiques : niveau d'éducation</p> <p>Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</p>	
Politiques publiques concernées	<p>Plan National Santé Environnement 4 (2021-2025)</p> <p>Plan Régional Santé Environnement 3 (2017-2021)</p>	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche d'évaluation CLS	
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Etat d'avancement de mise en œuvre des plans d'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements scolaires élémentaires</p>	



	Typologies des pratiques respectueuses de la santé environnement mises en œuvre dans les écoles maternelles
	Nombre de participants aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de santé environnement et typologie de ces connaissances
	Nombre de participants aux actions déclarant souhaiter modifier leurs pratiques en faveur de la santé environnement et typologie de ces pratiques
	Méthode d'évaluation envisagée : questionnaire de satisfaction, points d'étape avec les gestionnaires des bâtiments
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
<b>Fiche n°20</b>	<b>Préserver durablement la ressource en eau potable</b>	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Société Mosellane des Eaux – Veolia Eau Syndicat des Eaux de la région messine Eurométropole de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargée d'études et de projets – Société Mosellane des Eaux Chargée de mission Agriculture et alimentation – Eurométropole de Metz
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) ; Comité de Bassin Rhin Meuse ; Services de l'Etat : DRAAF Grand Est, DREAL Grand Est, DDT 54, 55, 57 ; Conseil Régional Grand Est ; Chambres Consulaires d'Agriculture : Régionale Grand Est, 54, 55, 57 ; Parc Naturel Régional de Lorraine ; Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) ; Bio Grand Est ; COOP de France, Agence bio, ARVALIS, Négoce Centre-Est ; ARS Grand Est ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; Ville de Metz ; Syndicat Mixte du SCoTAM ; FREDON Lorraine ; Réseau FNAB, Réseau ITAB ; Centre ressources captage Office Français de la Biodiversité Direction Régionale Grand Est et Service Départementaux 54,55 et 57
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>La zone de captage du Rupt de Mad est localisée sur un territoire commun aux Départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle. Cette ressource constitue la principale source d'alimentation en eau potable du Syndicat des Eaux de la région messine incluant en totalité la ville de Metz : environ 60 % des besoins couverts. La préservation de la qualité de cette ressource constitue un enjeu majeur, notamment en limitant l'impact des activités humaines. Cet enjeu est particulièrement important dans la mesure où les intrants sont évolutifs, et où les filières actuelles de traitement de l'eau ne sont pas systématiquement adaptées aux risques encourus.</p> <p>Aussi, diverses études et actions consécutives sont menées afin de limiter l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau issue de la zone de captage avec notamment la mission de préservation de la ressource en eau du Rupt-de-Mad menée par la Société Mosellane des Eaux pour le Syndicat des eaux de la Région Messine depuis 2018 et le Projet alimentaire du territoire (PAT) de l'Eurométropole de Metz en cours d'élaboration.</p> <p>Les principales démarches complémentaires sur le territoire du Rupt de Mad sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'opération collective et volontaire AGRIMIEUX mise en place en 1995 et visant à développer des pratiques agricoles compatibles avec le respect de la qualité de l'eau ;</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Rupt de Mad, d'Esch et de Trey avec une Commission Locale de l'Eau (CLE) et une animation assurée par le Parc Naturel Régional de Lorraine.</li> </ul> <p>A ce jour, les orientations stratégiques des politiques d'environnement, de développement durable, d'agriculture, d'économie, d'eau et de santé convergent sur la priorité de protection des zones de captage en eau destinée à la consommation humaine. Seulement, les politiques publiques et l'action des acteurs privés restent sectorisées au regard des spécialisations techniques et de la complexité des sujets. De plus, le développement de filières agricoles à bas intrants ne peut se faire qu'avec la garantie de débouchés économiquement viables pour les agriculteurs.</p> <p>Promouvoir une telle agriculture sur le bassin versant du Rupt de Mad répond à 3 enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la qualité de la ressource en eau (et donc limiter les risques de pollution d'origine agricole),</li> <li>- Produire des productions agricoles de meilleure qualité pour la santé (car issues de pratiques avec pas ou peu d'intrants)</li> <li>- Limiter les transports et intermédiaires pour écouler la production (circuits courts).</li> </ul> <p>La préservation de la qualité de l'eau du bassin versant du Rupt de Mad vise l'intérêt général de la population du bassin versant et du territoire messin et nécessite une animation et une coordination dédiée pour lier et optimiser l'ensemble des démarches engagées au niveau du territoire.</p> <p>L'enjeu est de garantir durablement l'accès à une eau potable de qualité et de promouvoir les circuits agricoles courts.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire</p> <p>Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'environnement et de comportements écoresponsables</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre la concertation dans une démarche volontaire de partenariat autour de la préservation de la ressource en eau potable</li> <li>2. Faire émerger des filières agricoles à bas niveau d'impact sur la ressource en eau : élevage à l'herbe, agriculture biologique, cultures à bas niveau d'impact</li> <li>3. Sensibiliser les populations sur les circuits agricoles locaux à bas niveau d'impact sur la ressource en eau</li> <li>4. Renforcer la politique de soutien à l'agriculture urbaine durable sur le territoire messin en accompagnant les professionnels à s'adapter aux changements climatiques</li> </ol>
<p>Description</p>	<p><b>Actions existantes à renforcer</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre la concertation dans une démarche volontaire de partenariat autour de la préservation de la ressource en eau potable :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission d'animation et de coordination intersectorielle</li> <li>- Compiler et valoriser les éléments de diagnostic territorial disponibles</li> <li>- Prendre appui sur les ressources techniques et réseaux d'acteurs des partenaires</li> </ul> </li> </ol>

	<p>2. Faire émerger des filières agricoles à bas niveau d'impact sur la ressource en eau : élevage à l'herbe, agriculture biologique, cultures à bas niveau d'impact : favoriser la mise en place d'aides territoriales (matérielles, logistiques, financières) en faveur des agriculteurs s'engageant à travailler dans ce sens</p> <p>3. Sensibiliser les populations sur les circuits agricoles locaux à bas niveau d'impact sur la ressource en eau :                      - référencer les différents moyens de communication disponibles sur le territoire                      - mettre en œuvre des temps de sensibilisation à destination de la population relatifs aux circuits courts</p> <p>4. Renforcer la politique de soutien à l'agriculture urbaine durable sur le territoire messin en accompagnant les professionnels à s'adapter aux changements climatiques : projets menés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et du Plan Climat avec l'enjeu de la vulnérabilité des pratiques agricoles</p>	
	<p><b>Nouvelles actions</b></p>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique : élus
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Agence de l'Eau Rhin Meuse ARS Grand Est
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : environnement physique Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Rupt de Mad, d'Esch et de Trey Orientations du Comité de Bassin Rhin Meuse 11 <sup>e</sup> Programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse AGRIMIEUX Rupt de Mad Priorités d'actions de l'Office Français de la Biodiversité Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) 2014-2020 en Lorraine de la DRAAF Grand Est Plan Ecophyto 2 du Réseau des Chambres Consulaires d'Agriculture Deuxième Agenda 21 de la Ville de Metz Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine SCoTAM du Syndicat mixte 3 <sup>e</sup> Programme Régional de Santé Environnement Grand Est 2017 -2021 (Conseil Régional Grand Est, DREAL Grand Est et ARS Grand Est)	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus :	
	Nombre de contacts avec les acteurs des filières Nombre d'actions de communication Nombre de réunion du groupe Filières et autres démarches	
	Indicateurs de résultats :	



	Nombre de diagnostic agricoles réalisés
	Surface agricole convertie
	Nombre d'agriculteurs engagés sur des cultures à faible impact
	Projets intégrés au Projet alimentaire du territoire de l'Eurométropole de Metz
	Méthode d'évaluation envisagée : ...
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

ES PROJET

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
<b>Fiche n°21</b>	<b>Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens »</b>	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Ville de Metz Eurométropole de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission Santé Chargé de mission Air Energie Climat
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Services repérés : Education, Petite enfance et EAJE, Parcs, jardins et espaces verts, Stratégie bâtiment, Achats et commande publique (ville et métropole), mission Transition écologique et solidaire, direction du territoire durable (métropole), service entretien (ville et métropole) Partenaires : Mutualité Française Grand Est CD 57 (service mode d'accueil) Réseau Environnement Santé Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS
	Modalité de suivi	
Contexte et enjeux locaux	<p>Dans le cadre de sa politique santé environnementale, la Ville de Metz a signé en janvier 2020 la Charte d'engagement "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens" du Réseau Environnement Santé.</p> <p>A ce titre, la Ville s'engage à la mise en place d'un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens ; notamment à : éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides, réduire l'exposition dans l'alimentation, favoriser l'information, mettre en place des critères d'éco conditionnalité dans les contrats et les achats publics.</p> <p>Des actions sont déjà menées par la Ville : entretien des espaces verts, nettoyage alternatif dans les crèches, contenants alimentaires en maïs au niveau de la cuisine centrale.</p> <p>D'autres mériteraient à être renforcées : critères label Eco crèche, nettoyage alternatif au sein de la collectivité, achats publics, information de la population et des professionnels, etc.</p>	
Objectif spécifique	Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser et informer les élus et services des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens et des actions possibles pour réduire l'exposition des agents/habitants aux PE</li> <li>2. Créer une équipe projet en charge de l'élaboration d'un plan d'actions interservices</li> <li>3. Participer au groupe de travail « Perturbateurs endocriniens » du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS</li> <li>4. Sensibiliser le grand public par le biais de conférences et ateliers santé environnement</li> </ol>	



	Actions existantes à renforcer	
Description	Nouvelles actions	
	<p>1. Sensibiliser et informer les élus et services des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens et des actions possibles pour réduire l'exposition des agents/habitants aux PE : organiser une conférence petit-déjeuner, mise à disposition d'outils d'information, partage d'expériences</p> <p>2. Créer une équipe projet en charge de l'élaboration d'un plan d'actions interservices : Services concernés : Education, Petite enfance et EAJE, Parcs, jardins et espaces verts, Stratégie bâtiment, Achats et commande publique (Eurométropole de Metz), mission Transition écologique et solidaire, direction du territoire durable (Eurométropole de Metz), service entretien (Eurométropole de Metz)</p> <p>3. Participer au groupe de travail « Perturbateurs endocriniens » du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS : dans un objectif de relais de partage d'expériences et de ressources à l'équipe projet</p> <p>4. Sensibiliser le grand public par le biais de conférences et ateliers santé environnement : mise en place de conférences-débats et d'ateliers « Moins de polluants = plus de santé », d'ateliers « Grandir au Naturel », etc. Favoriser la création de liens entre les actions menées, notamment dans le cadre de la dynamique portée par la transition écologique (Semaines européennes du développement durable, Fête de l'écologie, etc.)</p>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input type="checkbox"/> Autre : ...
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Ville de Metz Eurométropole de Metz PRSE (AAP) Mutualité Française Grand Est
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Plan National Santé Environnement 4 (2021- 2025) Plan Régional Santé Environnement 3 (2017 – 2021)	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation CLS	
	Indicateurs de résultats : Typologies des actions/outils mis en œuvre en sein des collectivités pour réduire l'exposition des agents/habitants aux perturbateurs endocriniens	

	<p>Nombre de participants aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de santé environnement et typologie de ces connaissances</p>
	<p>Nombre de participants aux actions déclarant souhaiter modifier leurs pratiques en faveur de la santé environnement et typologie de ces pratiques</p>
	<p>Méthode d'évaluation envisagée : bilan annuel, questionnaire de satisfaction</p>
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?  <input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?  <input type="checkbox"/> Oui    <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>



CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
<b>Fiche n°22</b>	<b>Environnement, mobilité active et santé</b>	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité active et d'alimentation	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Eurométropole de Metz Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission Eco-mobilité : Eurométropole de Metz Chargée de mission Santé : Ville de Metz
	Partenaires principaux de mise en œuvre	AGURAM EPGV Siel Bleu Metz à vélo Comité Départemental de Cyclotourisme de Moselle (CODEP) Wimoov Association Metz Triathlon Fédération Seniors Moselle Etablissements scolaires Travailleurs sociaux (QPV)
	Modalité de suivi	
Contexte et enjeux locaux	<p>Au niveau de l'Eurométropole de Metz , certains polluants de la qualité de l'air affichent des niveaux particulièrement importants (supérieurs aux seuils définis par l'OMS) : les particules fines (cancérogènes) et l'ozone (source de troubles respiratoires). Ces polluants sont essentiellement générés par les transports routiers, le chauffage au bois, le labour des cultures, la construction et l'industrie.</p> <p>Les grands axes de circulation automobile (routiers et autoroutiers) sont fortement générateurs de pollution (oxydes d'azote, provoquant des problèmes respiratoires notamment chez les plus fragiles). Ceci renforce la nécessité de développer des mobilités alternatives, pour le fret aussi bien que pour le transport de voyageurs.</p> <p>Concernant les mobilités actives, les grandes orientations en matière de vélo sur le territoire de l'Eurométropole sont définies dans son Schéma Directeur Cyclable (SDC), qui vise un triplement de la part modale du vélo sur le territoire. Pour la Ville de Metz, l'objectif est de passer de 1% à 7% en 10 ans.</p> <p>Le SDC se décline selon 3 axes, que sont la densification de l'infrastructure, le renforcement des services vélo (stationnement, location, cartographie) et le développement d'une culture vélo partagée.</p> <p>Concrètement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L' Eurométropole de Metz s'engage à mettre en œuvre chaque année deux projets d'aménagements cyclables structurants ;</li> <li>• 300 vélos à assistance électrique sont venus renforcer la flotte de location longue durée ces deux dernières années ;</li> <li>• 50 classes sont formées chaque année au savoir rouler à vélo ;</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication autour des itinéraires vélos sera prochainement renforcée grâce à un partenariat avec la start-up Géovélo.</li> </ul> <p>D'autre part, les déplacements piétons sont à encourager grâce à des actions de promotion mais également d'aménagement du territoire. Un des enjeux forts est notamment la mobilité active des seniors.</p> <p>La marche devient un moyen de transport majoritaire à partir de 65 ans et la pratique d'activité physique la plus appropriée. La moyenne des distances des déplacements tous modes confondus diminue avec l'âge alors que les distances parcourues à pied s'allongent. C'est également l'âge auquel les difficultés fonctionnelles peuvent devenir un frein à la pratique, d'où la nécessité d'installer des lieux de pause dans les itinéraires.</p> <p>Quelques chiffres clés sur la mobilité des seniors à l'échelle de l'Eurométropole de Metz (source : Aguram, étude « Agir pour la mobilité des seniors » juin 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 31% des non-mobiles ont plus de 75 ans (contre 7% de la population totale)</li> <li>• 36% des seniors renoncent à se déplacer</li> <li>• 42% des piétons victimes d'un accident sont des seniors</li> <li>• 500 mètres c'est le périmètre de vie des seniors les plus âgés.</li> </ul>
<p>Objectif spécifique</p>	<p>Renforcer l'usage et l'accessibilité de la mobilité active</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Aménager des environnements favorables à la mobilité active :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Densifier le réseau cyclable de la métropole.</li> <li>2. Renforcer l'offre de location vélos.</li> <li>3. Etendre les mises en accessibilité de l'espace public pour les piétons et la communication à destination des publics fragiles (seniors, enfants, personnes en situation de handicap, etc.).</li> <li>4. Etendre l'évaluation de la marchabilité à l'échelle du quartier sous le prisme de la mobilité des seniors et mettre en place des stratégies d'aménagement.</li> <li>5. Poursuivre le développement de parcours Sport-Santé pour tous VitaMetz.</li> </ol> <p>Accompagner la mobilité active des habitants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer l'apprentissage du vélo, notamment des enfants et des habitants des quartiers politique de la ville.</li> <li>2. Poursuivre la mise en place des animations de prévention sécurité routière à destination des enfants et des seniors.</li> <li>3. Créer un partenariat avec la start-up Géovélo afin de promouvoir les itinéraires vélo.</li> </ol>
<p>Description</p>	<p><b>Actions existantes à renforcer</b></p> <p>Aménager des environnements favorables à la mobilité active :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Densifier le réseau cyclable de la métropole : mettre en œuvre chaque année deux projets d'aménagements cyclables structurants (un sur la ville de Metz et un sur le territoire restant de l' Eurométropole de Metz).</li> <li>2. Renforcer l'offre de location vélos : en lien avec l'objectif fixé dans le cadre du SDC. En 2020 et 2021, 300 VAE ont été achetés.</li> </ol>



	<p>3. Etendre les mises en accessibilité de l'espace public pour les piétons et la communication à destination des publics fragiles (seniors, enfants, personnes en situation de handicap, etc.).</p> <p>4. Etendre l'évaluation de la marchabilité à l'échelle du quartier sous le prisme de la mobilité des seniors et mettre en place des stratégies d'aménagement : s'appuyer sur la méthodologie construite par l'Aguram, dans le cadre de l'expérimentation menée sur le quartier de Sainte-Thérèse, pour étendre sa mise en œuvre à d'autres quartiers caractérisés par une part importante d'habitants seniors. Créer du lien dans la mise en œuvre avec les actions menées à destination des seniors (exemple : projet « quartier libre » porté par le CCAS sur le quartier du Sablon).</p> <p>5. Poursuivre le développement de parcours Sport-Santé pour tous VitaMetz : Etendre le dispositif avec un nouveau parcours par an dans l'objectif de couvrir l'ensemble des quartiers de la ville. Etendre également ce projet sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, dans une perspective notamment de santé au travail. Animer ces parcours Sport-Santé avec des séances d'activité sportive et d'activité physique, adaptées notamment aux seniors, proposées par des éducateurs sportifs pour favoriser la reprise ou le renforcement d'activité physique et l'appropriation des parcours et des aires d'agrès par les habitants.</p> <p>Accompagner la mobilité active des habitants :</p> <p>1. Renforcer l'apprentissage du vélo, notamment des enfants et des habitants des quartiers politique de la ville : La vélo école portée par l' Eurométropole de Metz s'inscrit dans le programme national Savoir Rouler à Vélo (SRAV), qui vise à former les enfants de cycle 3 à la pratique du vélo, avant leur entrée au collège. Les séances de formation au SRAV sont dispensées dans les écoles, pendant le temps scolaire. A l'heure actuelle, 50 classes bénéficient chaque année du programme, pour lequel une demande croissante est observée chaque année. Un déploiement plus large de l'école du vélo sur environ 75 classes chaque année permettrait d'absorber la demande actuelle. Enfin, la formation est actuellement programmée dans le temps scolaire. Il pourrait être envisagé de l'étendre au temps périscolaire (mercredi, pause méridienne, soirs, vacances scolaires). Il est également prévu de faire évoluer le marché public de la ville de Metz pour la prestation de l'apprentissage du vélo à destination des adultes afin de renforcer les cycles d'apprentissage in situ dans les quartiers politique de la ville.</p> <p>2. Poursuivre la mise en place des animations de prévention sécurité routière à destination des enfants et des seniors : Le Challenge piéton organisé en fin d'année scolaire : mise en situation où les élèves des classes de CE1 volontaires se déplacent en semi-autonomie, en milieu urbain, en étant évalués à différents points de contrôles. C'est l'achèvement d'un cycle de formation routière, dans la continuité du travail mené durant l'année scolaire par les enseignants et l'animatrice sécurité routière de la Ville de Metz, dans le cadre de l'Attestation de première éducation à la route (A.P.E.R).</p>
--	---

	<p>Les balades urbaines à destination des séniors : à travers une balade urbaine de 2 à 3 kilomètres à pied dans les rues de Metz, l'animatrice sécurité routière de la Ville de Metz échange et présente les différents aménagements urbains afin de permettre aux seniors de mieux appréhender l'espace urbain pour se déplacer en ville dans les meilleures conditions de sécurité.</p>	
	<p><b>Nouvelles actions</b></p> <p>Accompagner la mobilité active des habitants :</p> <p>3. Créer un partenariat avec la start-up Géovélo afin de promouvoir les itinéraires vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la cartographie et la mise à jour en continu des aménagements cyclables sur la Métropole pour communiquer efficacement tant vers l'utilisateur que vers les communes.</li> <li>- Promouvoir des itinéraires touristiques au travers de leur application.</li> <li>- Animer la communauté Géovélo locale afin d'organiser ou d'appuyer les événements dédiés au vélo sur le territoire.</li> <li>- Déployer un observatoire des déplacements vélo.</li> </ul>	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Autre : ...	
Financements	Budget prévisionnel	Vélo école : 25 à 50 k€ supplémentaire par an Géovelo : 13 200 € HT par an
	Financements pressentis	Eurométropole de Metz Ville de Metz
Déterminants de santé visés	<p>Conditions de vie : Environnement physique et accès aux ressources</p> <p>Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé</p> <p>Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</p>	
Politiques publiques concernées	<p>Plan National Santé Environnement 4 (2021- 2025)</p> <p>Plan Régional Santé Environnement 3 (2017 – 2021)</p>	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS	
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre d'animation seniors réalisés par an</p> <p>Nombre de projets d'aménagements structurants réalisés par an et typologie de ces aménagements</p> <p>Nombre de classes formées à l'école du vélo</p> <p>Nombre de contrat de location VLD (Classique ou VAE) par an et évolution du nombre sur plusieurs années</p> <p>Nombre de téléchargements / création de comptes sur l'application Géovélo par an</p> <p>Nombre de participants aux projets « mobilité active » déclarant vouloir modifier leurs pratiques en matière de mobilités actives et/ou d'activité physique et typologie de ces pratiques</p>	



	Méthode d'évaluation envisagée : reporting annuel, questionnaire de satisfaction des participants
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

ES-010121